



Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a demandé qu'Affaires indiennes et du Nord Canada et treize autres ministères examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur *Rapport sur les plans et les priorités* de cette année. Il a donc exempté le ministère de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-19

ISBN 0-660-61460-X

**Affaires indiennes et
du Nord Canada**
et
**Commission canadienne
des affaires polaires**

Budget des dépenses
2001-2002

Rapport sur les plans et les priorités

A handwritten signature in black ink, reading "Robert D. Nault", is positioned above a solid horizontal line.

L'honorable Robert D. Nault, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Table des matières

Section I:	Les messages	1
	• Message du ministre	1
	• Sommaire	2
	• Déclaration de la direction	3
Section II:	Un aperçu du ministère	4
	• Quoi de neuf	4
	• Mandat, rôles et responsabilités	6
	• Objectifs du ministère et des programmes	9
	• Contexte de la planification	10
	• Dépenses prévues	15
Section III:	Les plans, les résultats, les activités, et les ressources du ministère	16
	• Programme des affaires indiennes et inuites	16
	• Programme des affaires du Nord	36
	• Programme de l'administration	42
	• Commission canadienne des affaires polaires	47
Section IV:	Les initiatives conjointes	51
	• Initiatives horizontales – La Stratégie de développement durable	51
	• Initiatives collectives	54
Section V:	Renseignements financiers	57
Section VI:	Autres renseignements	65
	• Sources d'information additionnelle	65
	• Partenaires de la prestation conjointe – ministères et organismes fédéraux	66

Section I – Les messages

Message du ministre

Les Premières nations, les Inuits et les résidants du Nord procèdent à des changements durables et significatifs dans leurs collectivités. Pour répondre à leurs aspirations et atteindre pleinement leurs objectifs, ils doivent avoir des instruments et des mécanismes qui soutiendront mieux leurs efforts. De son côté, le gouvernement du Canada s'efforce de rendre ces instruments aussi efficaces et accessibles que possible pour que les Premières nations, les Inuits et les résidants du Nord puissent créer les conditions propices à l'amélioration de leur qualité de vie.

À cette fin, notre gouvernement s'est engagé à renforcer sa relation avec les Autochtones. À cet égard, l'une de ses principales priorités est d'améliorer l'exercice des pouvoirs par les Premières nations. La *Loi sur les Indiens* est une mesure législative désuète qui s'est révélée impropre à soutenir les aspirations des collectivités des Premières nations à bâtir et maintenir des collectivités saines et dynamiques. Les Premières nations et le grand public canadien reconnaissent de plus en plus que les gouvernements des bandes doivent avoir de nouveaux instruments pour améliorer la reddition des comptes sur les plans politique et financier et favoriser l'établissement de normes de gestion publiques plus élevées.

Nous sommes déterminé à travailler en partenariat avec les Premières nations pour renforcer les systèmes d'exercice des pouvoirs. Grâce à ces systèmes, les gouvernements des Premières nations seront mieux outillés pour stimuler le développement économique dans leurs collectivités.

Les Autochtones, qui représentent le segment de la population à la croissance démographique la plus rapide, jouent un rôle de plus en plus important dans le développement social et économique du Canada. Toutefois, l'écart qui existe entre la qualité de vie des Autochtones et celle des non-Autochtones demeure bien trop évident – et considérable.

Notre gouvernement s'est fixé comme objectif d'accroître l'investissement dans la santé, l'éducation, le logement et l'infrastructure des Premières nations afin d'améliorer la qualité de vie de leurs collectivités et assurer que tous les enfants prennent un bon départ dans la vie. Nous voulons également faciliter l'accès aux débouchés commerciaux créateurs d'emplois et de prospérité. C'est en fournissant de bons instruments aux Premières nations que nous pourrions les aider à édifier des économies solides, dynamiques et durables, dont tous les Canadiens tireront profit.

En tant que citoyens de ce pays, nous avons de nombreuses raisons d'être reconnaissants. Les possibilités qu'offrent les différentes régions de notre vaste territoire prennent diverses formes. C'est particulièrement le cas dans le Nord du Canada.

En partenariat avec les Inuits et les autres résidants du Nord, nous avons accompli d'énormes progrès dans le développement durable, le règlement des revendications territoriales et l'établissement de gouvernements nordiques fonctionnels. Nous devons maintenant prendre d'autres mesures pour mettre en valeur le potentiel économique du Nord, qui reste en grande partie inexploité. La construction de pipelines et la réalisation d'autres grands projets se révèlent prometteuses pour les résidants du Nord et l'ensemble de l'économie du Canada.

Les priorités que je viens de décrire laissent présager que l'année sera stimulante et remplie de défis pour notre gouvernement et nos partenaires. Je suis impatient de voir tous les intervenants s'atteler à la tâche.

Sommaire

Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC)

Voici les faits saillants des résultats ultimes et des principaux engagements en matière de résultats du MAINC

Résultats ultimes, principaux engagements en matière de résultats et ressources du MAINC, par programme	
Programme des affaires indiennes et inuites	
<p>➤ Des partenariats renouvelés (235 millions de dollars en 2001–2002), manifestés par (pages 19 à 23)</p> <ul style="list-style-type: none">– la réconciliation et la guérison communautaire;– une sensibilisation accrue du public aux questions autochtones;– des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations;– de nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuits.	<p>➤ Une nouvelle relation financière (7 millions de dollars en 2001–2002), manifesté par (pages 27 à 30)</p> <ul style="list-style-type: none">– des relations financières efficaces, notamment de nouveaux modèles d'accords financiers et d'exemples pratiques;– le renforcement des cadres de reddition des comptes sur le plan financier;– des capacités et compétences financières chez les Premières nations.
<p>➤ Un plus grand exercice des pouvoirs par les Autochtones (948 millions de dollars en 2001–2002), manifesté par (pages 23 à 26)</p> <ul style="list-style-type: none">– des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales;– des initiatives de renforcement des capacités d'exercice des pouvoirs;– le transfert de responsabilités fédérales.	<p>➤ Des collectivités et des économies renforcées, et l'appui aux gens (3 677 millions de dollars en 2001–2002), manifestés par (pages 30 à 35)</p> <ul style="list-style-type: none">– le renforcement du développement économique;– une autosuffisance accrue;– l'amélioration de la santé et de la sécurité.
Programme des affaires du Nord	Programme de l'administration
<p>➤ La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord et la promotion du développement durable dans le Nord (167,9 millions de dollars en 2001–2002), manifestées par (pages 36 à 41)</p> <ul style="list-style-type: none">– le renforcement de l'exercice des pouvoirs dans le Nord;– un environnement humain et naturel sain;– l'utilisation durable des ressources naturelles du Nord;– l'encouragement de la coordination circumpolaire.	<p>➤ Appui de <i>Rassembler nos forces</i> par des façons novatrices de faire des affaires (81 millions de dollars en 2001–2002), manifesté par (pages 42 à 46)</p> <ul style="list-style-type: none">– la participation des Autochtones à une main-d'oeuvre qualifiée et dynamique;– l'adoption de saines pratiques de gestion;– la stratégie de développement durable (SDD);– l'accès à l'information et aux services du ministère par les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord.

La Commission canadienne des affaires polaires

Les principaux engagements en matière de résultats sont les suivants : une connaissance approfondie des questions polaires; la sensibilisation du public aux sciences polaires; un profil international en qualité de nation circumpolaire; et le développement des sciences et de la technologie dans les régions polaires.

Le présent document expose les objectifs en matière de rendement et les résultats concrets que le ministère s'engage à obtenir au cours de la période d'activité planifiée.

Déclaration de la direction

Déclaration de la direction Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002 du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

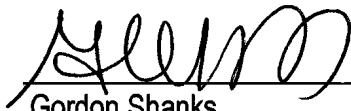
À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies de l'organisation et les résultats escomptés par celle-ci;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom :


Gordon Shanks
Sous-ministre adjoint, Services ministériels

Date :

5 Mars, 2001



Section II – Un aperçu du ministère

Quoi de neuf

Depuis le *Rapport sur les plans et les priorités* du MAINC de 2000–2001, les principaux changements suivants se sont produits :


Une attention accrue au renforcement de l'exercice des pouvoirs

La *Loi sur les Indiens* étant devenue en partie caduque, le MAINC étudie actuellement des moyens de procurer aux Premières nations les outils dont elles ont besoin pour exercer les pouvoirs de manière efficace et responsable, établir les assises d'une croissance socio-économique durable, et faciliter les négociations sur l'autonomie gouvernementale dans le cadre de la politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Il est indispensable d'avoir un projet d'exercice des pouvoirs pour corriger les faiblesses inhérentes du présent cadre des élections et de la reddition de compte de la *Loi sur les Indiens*, qui est de plus en plus contesté par les Premières nations devant les tribunaux.

Les efforts déployés dans le cadre de *Rassembler nos forces* produisent des résultats. Le renforcement des capacités a produit des modèles d'instruments d'exercice des pouvoirs, notamment des constitutions pour les gouvernements des Premières nations. Dans le domaine du perfectionnement professionnel, les efforts ont donné les résultats suivants : la production d'un manuel d'orientation nationale à l'intention des chefs et des conseils; l'élaboration d'un programme de cours postsecondaires (menant à une accréditation au niveau collégial et universitaire); une formation dans le domaine de la négociation d'avantages réciproques; la mise sur pied d'associations professionnelles, dont la National Indian Registers Association et l'Association des gestionnaires fonciers des Premières nations; et une formation dans le domaine de l'entreposage des ressources pétrolières et gazières.

Les diverses négociations ouvrent la voie à l'élaboration d'ententes pratiques et viables sur la mise en oeuvre du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Cette année, la Première nation de Westbank a négocié une entente définitive lui permettant de gérer ses affaires internes, la ratification de cette entente étant prévue dans les prochains mois. Des ententes de principe ont été conclues avec les Premières nations de Meadow Lake en Saskatchewan et avec la nation des Sioux de Dakota Valley au Manitoba. Des progrès notables ont été réalisés dans de nombreux autres processus de négociation.

L'Entente concernant l'exercice de pouvoirs par la bande de Kanesatake sur son assise territoriale provisoire a été signée le 21 décembre 2000 par le ministre et le grand chef des Mohawks de Kanesatake. Même si cette entente sur l'autonomie gouvernementale n'a pas été conclue en vertu de la Politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, elle reconnaît une assise territoriale provisoire aux Mohawks de Kanesatake en vertu de l'article 91 (24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, distincte de la réserve aux termes de la *Loi sur les Indiens*. Elle confère clairement aux Mohawks de Kanesatake des pouvoirs bien définis concernant l'utilisation et l'exploitation de leurs terres, notamment celui de faire respecter les lois adoptées conformément à l'Entente. De plus, l'Entente prévoit l'harmonisation de certaines lois clés de Kanesatake avec les règlements municipaux du village d'Oka, où vivent côte à côte Mohawks et non-Mohawks. En réglant la question du statut constitutionnel des terres des Mohawks de Kanesatake et en



définissant des pouvoirs précis concernant l'administration de ces terres, l'Entente élimine l'incertitude relative à l'application des lois à Kanesatake et ouvre la voie au règlement d'autres questions foncières en suspens dans cette région.

Une attention accrue au développement économique des Premières nations et des Inuits

Au cours de l'exercice financier 2000–2001, environ 75 millions de dollars ont été consacrés au développement économique par l'entremise de réaffectations internes. Ce financement continuera d'augmenter durant le prochain exercice financier. Grâce au renforcement des capacités, les Premières nations et les Inuits pourront mieux tirer parti des possibilités économiques et participer aux initiatives économiques régionales en partenariat avec le secteur privé, les provinces et les territoires. Les priorités seront axées sur le renforcement de l'infrastructure économique, le développement des entreprises et le renforcement des institutions économiques des Premières nations et des Inuits.

Un financement accru pour l'infrastructure

Programme Infrastructure Canada : Le gouvernement du Canada a récemment lancé le Programme Infrastructure Canada qui comprend un volet concernant les Premières nations. Les objectifs de ce programme à coûts partagés avec les provinces et les territoires sont d'améliorer la qualité de l'environnement, de favoriser la croissance économique à long terme, de renforcer l'infrastructure communautaire et de créer une infrastructure digne du XXI^e siècle grâce à l'utilisation de technologies de pointe, de nouvelles approches et des meilleures pratiques. Ce programme fournira au MAINC un financement supplémentaire total de 38,8 millions de dollars sur une période de trois ans à partir de 2001–2002 (31,1 millions de dollars pour les Premières nations et 7,7 millions de dollars pour le Nord).

Les réparations d'urgence : Dans le cadre de l'initiative des réparations d'urgence qui fait partie de l'exercice Intégrité des programmes, le MAINC recevra des fonds additionnels de 167 millions de dollars qui seront versés au cours des cinq prochaines années (160,2 millions de dollars pour les Affaires indiennes et inuites et 6,8 millions de dollars pour les Affaires du Nord). Ces fonds serviront à la rénovation, au remplacement et à l'agrandissement des immeubles existants, en tenant compte en priorité de la santé et de la sécurité. Les projets prévus en 2001–2002, définis par les régions, sont axés sur trois secteurs clés dans les réserves : l'approvisionnement en eau, les égouts et les écoles. Dans le Nord, la priorité est accordée à la rénovation ou au remplacement des biens immobiliers qui posent des risques pour la santé et la sécurité du personnel et des clients, notamment les édifices à bureaux et les services d'incendie.

Intégration de la Stratégie de développement durable

La deuxième Stratégie de développement durable du ministère (SDD 2001–2003) a été déposée à la Chambre des communes en février 2001 et présentée peu de temps après sur le site Web du ministère. Dans cette stratégie, le ministère s'engage à établir un régime de reddition des comptes et de gestion ainsi que des mécanismes qui permettront d'intégrer les principes du développement durable à la planification, l'établissement de rapports et au processus décisionnel du ministère.



Mandat, rôles et responsabilités

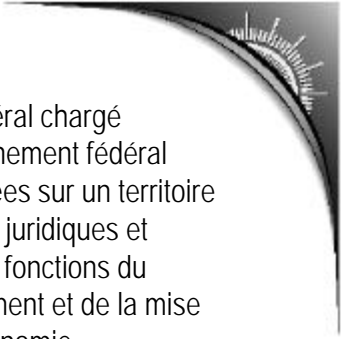
Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

Le MAINC est chargé d'un mandat qui comprend deux programmes distincts, d'égale importance : le **Programme des affaires indiennes et inuites** et le **Programme des affaires du Nord**. Ce vaste mandat découle largement de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, de la *Loi sur les Indiens*, des lois sur les territoires et des obligations légales stipulées à l'article 91 (24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*; toutefois, le ministère est chargé d'administrer plus de 50 actes législatifs¹ au total. Par conséquent, le mandat du MAINC est complexe et ses responsabilités englobent un large éventail de services.

En général, c'est au MAINC qu'il incombe en premier lieu, mais non de manière exclusive, de remplir les obligations constitutionnelles, politiques, légales et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des résidents du Nord. Pour remplir son mandat, le ministère doit travailler en collaboration avec tous ces groupes, ainsi qu'avec les autres ministères et organismes fédéraux, provinces et territoires. Le MAINC assume de plus en plus un rôle de facilitateur du changement et il réunit les partenaires et groupes d'intérêt indispensables pour mettre en oeuvre *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*.

Au chapitre des Affaires indiennes et inuites, le principal rôle du ministère est d'aider les Premières nations et les Inuits à établir des collectivités saines et durables et à répondre à leurs aspirations économiques et sociales. À cette fin, le MAINC négocie, au nom du gouvernement fédéral, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et sur les revendications globales et particulières, supervise la mise en oeuvre des ententes et favorise le développement économique. Il est chargé d'offrir aux Indiens inscrits qui vivent dans une réserve des services de type provincial comme l'éducation, le logement et l'infrastructure communautaire ainsi que des services d'aide sociale et de soutien social à toutes les personnes qui vivent dans une réserve, afin de leur donner un accès à des services comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens. Ces services sont fournis en grande majorité en partenariat avec les Premières nations, qui administrent directement 85 p. 100 des fonds alloués au Programme des affaires indiennes et inuites. Le MAINC doit également veiller à ce que la Couronne s'acquitte pleinement de ses obligations relatives aux terres, aux recettes et à son rôle de fiduciaire, et il s'occupe aussi de toutes les questions liées à l'exercice des pouvoirs par les Premières nations. Il fait office d'agent de prestation pour les divers programmes de formation liés à l'administration foncière et à la gestion des ressources, et d'organisme de contrôle de l'application de divers instruments législatifs, notamment la *Loi sur les Indiens*.

¹ On peut consulter la liste complète des lois administrées par le MAINC au http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/leg/index_f.html. On trouvera la liste des règlements en vigueur et des initiatives prévues en matière de réglementation pour 2001-2002 au http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/leg/reg/index_f.html. On peut également obtenir cette information auprès du kiosque de renseignements au public du ministère au (819) 997-0380.



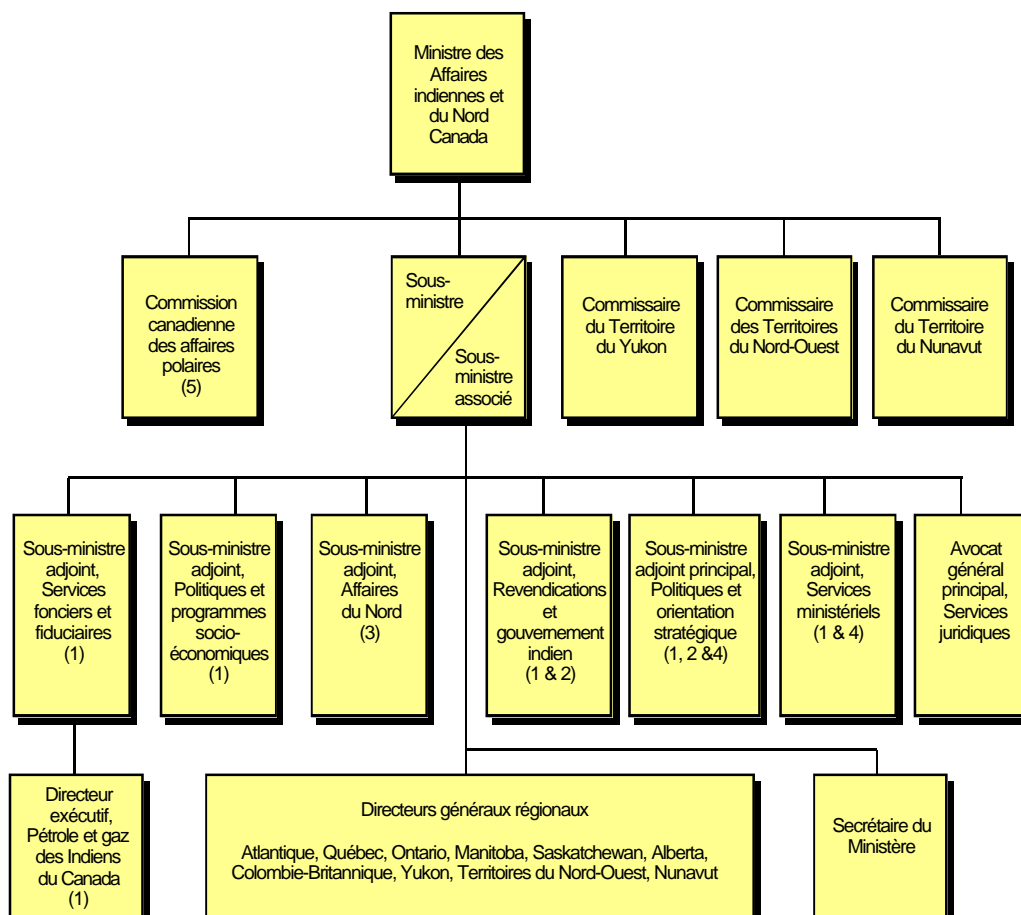
En ce qui concerne les Affaires du Nord, le MAINC est le principal ministère fédéral chargé d'assumer les responsabilités légales, politiques et constitutionnelles du gouvernement fédéral dans le Nord. Le ministère est le gardien et l'administrateur des ressources situées sur un territoire équivalent à 40 p. 100 des terres émergées du Canada, et il détient les pouvoirs juridiques et politiques s'appliquant à la majorité des ressources naturelles dans le Nord. Les fonctions du MAINC dans le Nord sont extrêmement vastes, consistant à s'occuper du règlement et de la mise en œuvre des revendications territoriales, de la négociation d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, de la promotion de l'évolution politique, de l'administration des ressources naturelles, de la protection de l'environnement et de la promotion du leadership dans le domaine du développement durable dans le Nord, tant sur le plan national qu'au sein des nations circumpolaires. Le MAINC s'acquitte de ses responsabilités en s'appuyant sur le partenariat et les principes du développement durable.

Le MAINC entretient également des liens uniques avec d'autres institutions fédérales et organismes autonomes. Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) relève actuellement de la compétence du MAINC et doit rendre compte de ses activités au sous-ministre adjoint des Services fonciers et fiduciaires. PGIC travaille en étroite collaboration avec les collectivités des Premières nations pour les aider à exploiter les combustibles fossiles. La Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI) est un organisme autonome qui est chargé des questions d'ordre fiscal concernant les Premières nations. La CCFI publie un bulletin sur les règlements fiscaux des Premières nations et dispense des conseils sur les questions liées à la fiscalité découlant de la *Loi sur les Indiens* à la demande des secteurs du MAINC. La CCFI qui était auparavant une sous-section du MAINC a connu un transfert graduel de ses responsabilités sur une période de 11 ans qui a abouti, en 1998, à sa séparation officielle du ministère.

La Commission canadienne des affaires polaires

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, cette commission fonctionne à titre d'organisme autonome (<http://www.polarcom.gc.ca>). Elle présente au Parlement le rapport de ses activités par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Créée en 1991 à titre de principal organisme dans le domaine de la recherche polaire, la CCAP est chargée de faire le suivi, la promotion et la diffusion des connaissances sur les régions polaires; de sensibiliser le public à l'importance des sciences polaires pour le Canada, de mettre en valeur le profil international du Canada à titre de nation circumpolaire, et de recommander des orientations stratégiques au gouvernement.

Organigramme et secteurs d'activités



Programmes/Secteurs d'activités	Dépenses prévues 2001-2002	
	(en millions de dollars)	ETP
Affaires indiennes et du Nord Canada		
<i>Programme des affaires indiennes et inuites</i>		
1. Services aux Indiens et Inuits	4 321,8	1 879
2. Revendications	638,4	329
<i>Programme des affaires du Nord</i>		
3. Services aux affaires du Nord	167,9	563
<i>Programme de l'administration</i>		
4. Administration	81,0	728
Total (Ministère)	5 209,1	3 499
Commission canadienne des affaires polaires		
5. Commission canadienne des affaires polaires	1,0	5

Objectifs du ministère et des programmes

Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

La mission du ministère

Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord.

Objectifs des programmes

Programme des affaires indiennes et inuites

Aider les Indiens et les Inuits à répondre à leurs aspirations de même qu'à leurs besoins en ce qui a trait à l'autonomie gouvernementale, à l'économie, à la culture, à l'éducation, aux affaires sociales et au développement communautaire; régler les revendications indiennes reconnues au moyen de la négociation; et assurer le respect des obligations et des responsabilités constitutionnelles et législatives du Canada à l'égard des Indiens et des Inuits.

Programme des affaires du Nord

Promouvoir le développement politique, économique, scientifique et social du nord du Canada; aider les résidents du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre sur pied les institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer des responsabilités croissantes au sein de la fédération canadienne; gérer et réglementer efficacement le développement durable des ressources naturelles du Nord en préparation du transfert des responsabilités aux gouvernements territoriaux; préserver, maintenir, protéger et restaurer l'environnement nordique et gérer les intérêts fédéraux, y compris la politique sur le Nord, les relations fédérales-territoriales et le processus de mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales, à l'autonomie gouvernementale et aux activités circumpolaires.

Programme de l'administration

Donner une orientation générale et une saine gestion au Programme des affaires indiennes et inuites et au Programme des affaires du Nord ainsi qu'à l'efficacité et à l'efficience de la planification, de la comptabilité, du personnel, des communications et d'autres services de soutien administratif.

Commission canadienne des affaires polaires

Objectif

Favoriser le développement et la diffusion des connaissances relatives aux régions polaires.

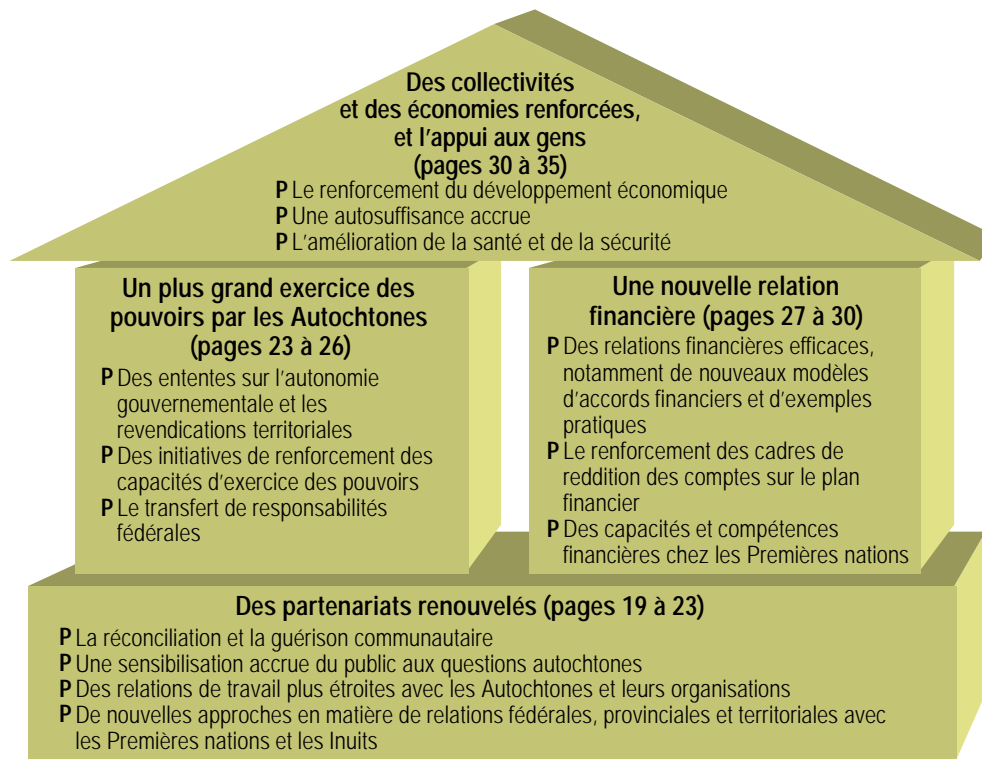
Contexte de la planification


Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

En 1998, le gouvernement du Canada répondait au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones en présentant *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Ce plan d'action à long terme, de grande envergure, vise à améliorer la qualité de vie des Autochtones et favoriser l'autosuffisance. Un nouveau partenariat entre les Autochtones et les autres Canadiens qui témoigne de notre dépendance réciproque y est envisagé. Il a pour but à long terme d'assurer que les Autochtones jouissent d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens.

Rassembler nos forces définit l'orientation générale que doit suivre le gouvernement fédéral et préconise des activités de développement et de planification intégrées. Ce plan d'action reconnaît aussi la nécessité de travailler dans le cadre de partenariats tripartites avec les provinces et les territoires pour créer la masse critique essentielle au progrès durable. Le MAINC appuie ces efforts horizontaux de plus grande envergure, et s'emploie à mettre en œuvre les recommandations de *Rassembler nos forces* relatives au Programme des affaires indiennes et inuites et au Programme des affaires du Nord.

Programme des affaires indiennes et inuites : *Rassembler nos forces* comprend quatre principaux objectifs : Des partenariats renouvelés, Un plus grand exercice des pouvoirs par les Autochtones, Une nouvelle relation financière, Des collectivités et des économies renforcées, et l'appui aux gens Collectivement, ces objectifs orientent l'exercice de planification du MAINC et permettent d'atteindre les résultats escomptés du Programme des affaires indiennes et inuites.





Programme des affaires du Nord : Ce programme est axé sur le travail en partenariat avec les résidents du Nord, Autochtones et non-Autochtones, notamment avec les trois gouvernements territoriaux, et le secteur privé pour promouvoir le développement politique et social, ainsi que le développement durable, au profit de tous les résidents du Nord. Le renforcement de l'assise économique des collectivités nordiques, l'établissement de partenariats plus étroits et de structures d'exercice des pouvoirs plus efficaces, sont conformes aux objectifs de *Rassembler nos forces*.

La poursuite du développement durable : L'objectif fondamental des politiques, des programmes et des initiatives du ministère est d'aider les collectivités des Premières nations, des Inuits et du Nord à assurer la durabilité de leur développement économique et social et de leur environnement. Toutes les décisions du ministère sont prises conformément à huit principes du développement durable; ceux-ci sont également pris en compte dans les objectifs stratégiques et les initiatives découlant de *Rassembler nos forces*. Ces principes ont été déterminés à la suite de consultations exhaustives menées dans toutes les régions du pays auprès des collectivités des Premières nations, des Inuits et du Nord, durant la préparation de la première stratégie de développement durable (SDD) en 1996–1997. La stratégie de 2001–2003, déposée en février 2001, réitère ces mêmes principes :

1. les prises de décisions, et l'élaboration de politiques et programmes, tiennent pleinement compte de la viabilité économique, des répercussions sociales et des valeurs culturelles et environnementales;
2. prise de décisions ouvertes, qui englobent tous les intéressés, et dont on peut répondre;
3. donner suite aux obligations découlant des traités et de fiduciaire, de même qu'aux ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, et aux ententes internationales;
4. participation des collectivités et organismes locaux en cause à la planification et à la mise en œuvre des programmes fédéraux;
5. respect pour la diversité dans les cultures et les valeurs traditionnelles, et pour la terre et sa diversité, comme fondement de collectivités saines;
6. possibilités justes et équitables offertes aux Premières nations, aux Inuits et aux résidents du Nord de prendre part aux avantages, risques et désavantages des mises en valeur;
7. décisions reposant sur les meilleures connaissances scientifiques, traditionnelles et locales, disponibles;
8. utilisation efficace des ressources naturelles et réduction au minimum de la pollution dans les activités internes du MAINC.

Commission canadienne des affaires polaires

En raison de son large mandat, la Commission canadienne des affaires polaires devra relever le défi qui consiste à évaluer les connaissances sur les affaires polaires au Canada et au niveau international, fixer des objectifs stratégiques et présenter des recommandations au gouvernement. À cette fin, elle a entrepris diverses initiatives (on en trouvera une description détaillée aux pages 47 à 50).

Les cercles d'influence

Le processus de planification du MAINC fait référence à trois « cercles d'influence » pour faire rapport des résultats des activités en termes de résultats à court, moyen et long termes.

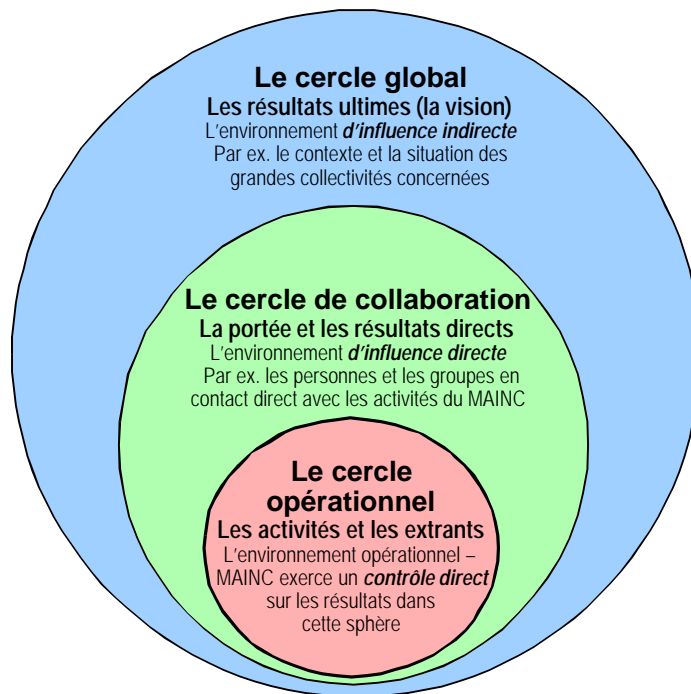
Le **cercle opérationnel** concerne les activités courantes du ministère, l'utilisation de ses ressources ainsi que le fonctionnement de ses politiques et de ses programmes. À ce niveau, les activités visent à influencer directement sur le niveau suivant – « le cercle de collaboration ».

Le **cercle de collaboration** concerne le soutien offert par les partenaires pour réaliser nos buts, renforcer nos capacités, améliorer nos pratiques et créer un climat propice aux initiatives. Les activités exercent une influence directe sur les résultats à court, moyen et long termes.

Le **cercle global** décrit à la fois les conditions existantes qui influent sur les résultats ultimes, et les changements souhaités de ces conditions. Bien que souvent ces conditions ne relèvent pas de l'influence directe du MAINC, il est important de se concentrer sur des activités qui contribuent à faire des changements positifs à long terme pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord.

Le présent rapport s'articule autour de cet engagement du MAINC à l'égard des résultats ultimes ou principaux résultats au niveau global, obtenus grâce aux efforts de collaboration et aux efforts opérationnels. Pour chaque résultat, on trouvera la description des principaux défis, et les résultats prévus pour la période de planification sont indiqués dans le cercle de collaboration et dans le cercle opérationnel.

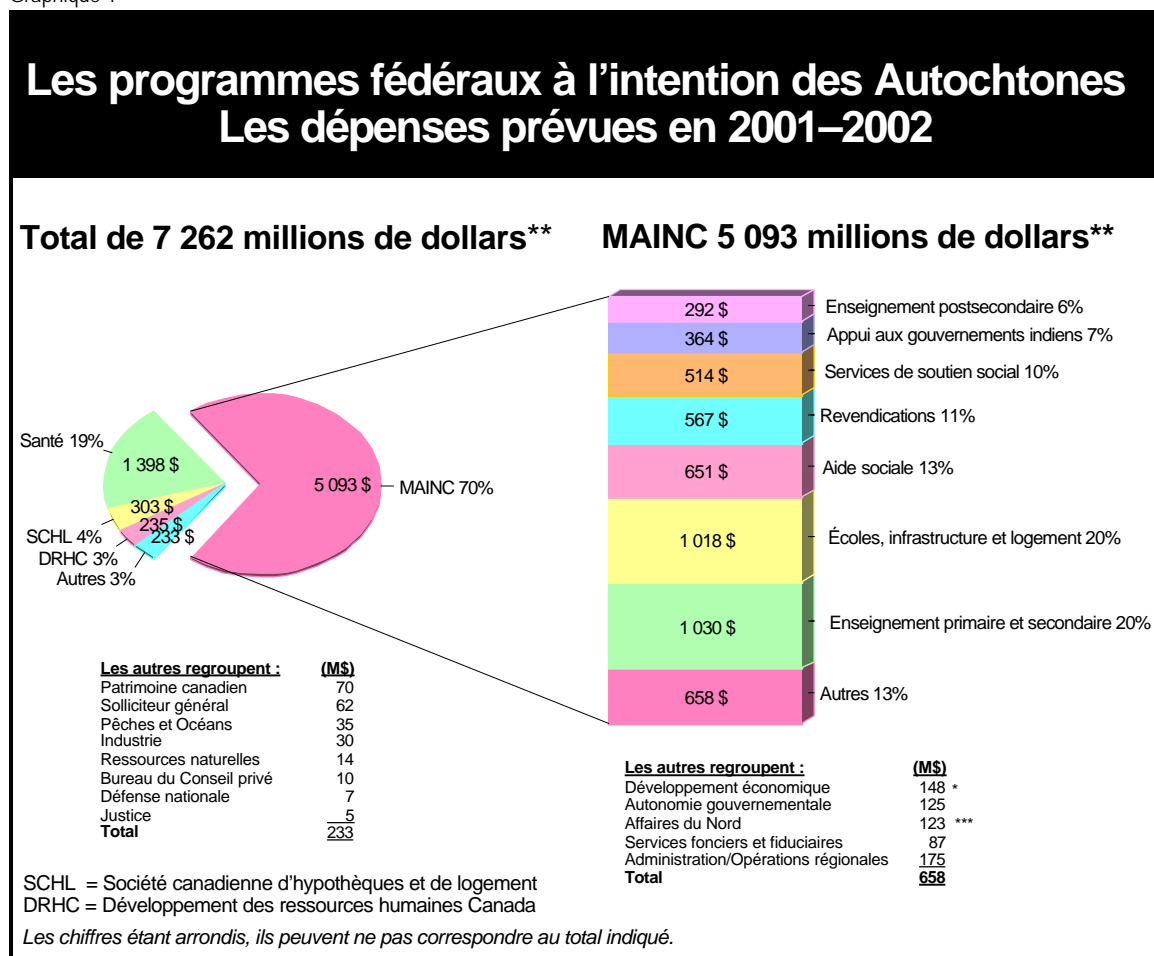
Les cercles d'influence



Les principaux partenaires de la prestation conjointe

Un principe clé de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* concerne l'établissement d'une collaboration horizontale plus efficace entre les ministères qui offrent des programmes aux Autochtones. Dans l'ensemble, 12 organismes fédéraux, dont le MAINC, fournissent des programmes aux Autochtones et leurs dépenses totales prévues s'élèvent à environ 7,3 milliards de dollars en 2001–2002 (voir le graphique 1). Les services de base de type provincial représentaient plus de 80 p. 100 des fonds alloués aux réserves. Pour avoir plus de renseignements sur les genres de programmes et de politiques relevant de chaque ministère ou organisme, consulter la section « Partenaires de la prestation conjointe », à la page 66.

Graphique 1




* Ce chiffre comprend un montant supplémentaire de 75 millions de dollars qui a été réaffecté au développement économique en 2000–2001.

Ces fonds continueront d'être versés en 2001–2002 et seront augmentés pour stimuler davantage le développement économique stratégique.

** Les dépenses indiquées dans le graphique 1 sont de nature exclusivement budgétaire. Pour concilier le chiffre des dépenses indiquées pour le MAINC en 2001–2002 aux pages 8 et 15 (5 209 millions de dollars), il faut ajouter 116 millions au total indiqué pour le MAINC dans le graphique 1, soit 5 093 millions. C'est la somme des dépenses totales non budgétaires (71 millions de dollars) et de la partie des dépenses du Programme des affaires du Nord consacrée à des non-Autochtones (45 millions de dollars).

*** Ce chiffre tient compte des programmes réservés aux Autochtones et d'une partie des programmes qui ne leur sont pas exclusivement destinés.



Profil de la population autochtone et des résidents du Nord du Canada

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones – **les Indiens, les Métis et les Inuits**. En outre, la *Loi sur les Indiens* précise les définitions juridiques qui s'appliquent aux **Indiens inscrits** au Canada : un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*.² Les **Métis** sont des personnes d'ascendance européenne et des Premières nations qui se définissent elles-mêmes comme des Métis. Les **Inuits** sont les Autochtones de l'Arctique canadien et ils vivent principalement au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que dans les régions septentrionales du Labrador et du Québec. Les Inuits ne vivent pas dans des réserves et la *Loi sur les Indiens* ne s'applique pas à eux.

Les responsabilités essentielles du MAINC à l'égard des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves ainsi que les Inuits. Dans les réserves, le ministère est chargé de l'exécution de la majorité des programmes et des services de type provincial. Dans le Nord, il travaille avec les Inuits et les autres collectivités autochtones pour élaborer des structures d'administration publique ainsi que pour mener à bonne fin et mettre en œuvre les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. En raison du contexte unique du Nord canadien et conformément à la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones,³ certaines de ces ententes touchent aussi les Métis qui vivent au nord du 60° parallèle.

Les Indiens vivant dans les réserves représentent environ 58 p. 100 de la population des Indiens inscrits. On dénombre 423 200 Indiens inscrits vivant dans les réserves et 281 000 résidant à l'extérieur des réserves.⁴ On compte au total 612 Premières nations regroupées en 52 nations ou groupes culturels, parlant plus de 50 langues. Environ 61 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidents – seulement 5 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, 34,6 p. 100 vivent en milieu urbain, 44,5 p. 100 en milieu rural, 17,2 p. 100 dans des zones d'accès difficile et 3,7 p. 100 dans les régions éloignées.

On s'attend à ce que le taux de croissance démographique des Indiens inscrits qui vivent dans une réserve augmente de 31,2 p. 100 entre 1998 et 2008, par comparaison avec 10 p. 100 pour l'ensemble de la population canadienne. Au cours de cette même période, le nombre d'Indiens inscrits qui vivent dans une réserve en Saskatchewan devrait augmenter de 37,2 p. 100 par comparaison avec 1,5 p. 100 pour l'ensemble de la population de cette province. Environ 41 p. 100 des Indiens inscrits appartiennent au groupe des moins de 19 ans par comparaison avec 25,6 p. 100 pour la population canadienne. Avec le vieillissement de cette population, la demande d'emplois, de logements et d'autres services va nécessairement augmenter.

² Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit appartenant à une Première nation signataire d'un traité avec la Couronne. Les Indiens inscrits n'appartiennent pas tous à des PN signataires de traité. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

³ Voir http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_f.html.

⁴ Les projections pour 1998 sont fondées sur les données du Système d'inscription des Indiens.

Dans le Nord du Canada (qui représente 40 p. 100 des terres émergées du pays), on compte trois territoires et quelque 93 collectivités; la plupart regroupant des populations peu nombreuses de Premières nations, de Métis et d'Inuits. La population du Nord est jeune, 45 p. 100 ayant moins de 25 ans. La large répartition des Autochtones augmente le coût de la prestation des services : quelque 95 000 résidents sont dispersés sur l'ensemble de ce territoire; le Nunavut compte 25 000 habitants, les Territoires du Nord-Ouest, 40 000 et le Yukon, 30 000. Un peu plus de la moitié de la population est autochtone, avec 85 p. 100 au Nunavut, environ 50 p. 100 dans les T. N.-O. et environ 25 p. 100 dans le territoire du Yukon. Les réserves sont peu nombreuses. Les résidents inuits et des Premières nations reçoivent des programmes et des services territoriaux dans une plus large mesure que dans les provinces. Les principaux moteurs de l'économie sont la fonction publique, les mines et les hydrocarbures des Territoires du Nord-Ouest. Partout dans le Nord, les valeurs culturelles, notamment la gestion des terres et l'intérêt pour les récoltes, les arts et l'artisanat traditionnels, demeurent bien vivantes.

Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000–2001*	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Affaires indiennes et du Nord Canada				
Budgétaire du Budget principal des dépenses	4 804,6	5 011,0	4 939,5	4 992,0
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses	22,3	71,1	62,5	57,1
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	4 826,9	5 082,1	5 002,0	5 049,1
Rajustements**	351,9	127,0	143,0	64,6
Dépenses nettes prévues	5 178,7*	5 209,1	5 145,0	5 113,7
Moins : Recettes non disponibles	112,1	156,2	203,5	160,0
Plus : Coût des services reçus gratuitement	57,1	57,6	58,9	60,4
Coût net du programme	5 123,7	5 110,6	5 003,4	5 014,1
Équivalents temps plein	3 409	3 499	3 437	3 429
Commission canadienne des affaires polaires				
Total du Budget principal des dépenses	1,0	1,0	1,0	1,0
Rajustements**	-	-	-	-
Coût net du programme	1,0	1,0	1,0	1,0
Équivalents temps plein	5	5	5	5

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Ce montant tient compte des prévisions du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des autorisations non comprises dans le Budget principal des dépenses (par ex., Budget supplémentaire des dépenses, initiatives de budget).



Section III – Les plans, les résultats, les activités et les ressources du ministère

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) comprend trois programmes intégrés et reliés – Affaires indiennes et inuites, Affaires du Nord et Administration – ainsi que la Commission canadienne des affaires polaires.

Programme des affaires indiennes et inuites

Secteurs d'activité

Le Programme des affaires indiennes et inuites comprend deux secteurs d'activité – les Services aux Indiens et Inuits, et les Revendications.

Objectifs du secteur d'activité

Services aux Indiens et Inuits : Aider les collectivités des Premières nations et des Inuits à répondre à leurs aspirations et besoins en matière d'autonomie gouvernementale, d'économie, d'éducation, de culture et de développement social et communautaire. Le secteur des Services aux Indiens et aux Inuits aide les Premières nations à bâtir des collectivités saines et durables en offrant des services et des programmes semblables à ceux offerts aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux (notamment l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure communautaire). Il s'acquitte également de plusieurs obligations et responsabilités constitutionnelles et légales du Canada à l'égard des Premières nations et des Inuits.

Revendications : Conclure des règlements négociés de revendications territoriales autochtones. De tels règlements permettent de mettre un terme à des griefs non réglés, d'établir la certitude concernant la propriété foncière et l'accès aux terres et aux ressources, de créer un climat propice au développement économique et d'éviter les litiges onéreux. Le règlement d'une revendication n'est pas considéré comme une fin en soi, mais plutôt comme le moment où les Autochtones commencent à reprendre en mains leur destinée. Le règlement des revendications territoriales procure aux Autochtones un territoire et une indemnisation financière qui leur donnent une base solide, et appuie les priorités du ministère énoncées dans *Rassembler nos forces* : renouveler les partenariats, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, établir une nouvelle relation financière, renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.

Description du secteur d'activité

Services aux Indiens et Inuits : Aider les Indiens et les Inuits à répondre à leurs aspirations de même qu'à leurs besoins en ce qui a trait à l'autonomie gouvernementale, à l'économie, à l'éducation, à la culture, aux affaires sociales et au développement communautaire; et assurer le respect des obligations et des responsabilités constitutionnelles et législatives du Canada à l'égard des Indiens et des Inuits.

Revendications: Régler les revendications globales reconnues; faire en sorte que le gouvernement respecte, en réglant des revendications particulières, les obligations exposées dans la *Loi sur les Indiens* et les traités et surveiller les ententes de mise en œuvre; fournir du financement de recherche pour le compte des bandes indiennes revendicatrices; et soutenir le ministère de la Justice au sujet des litiges liés aux Premières nations.

Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein

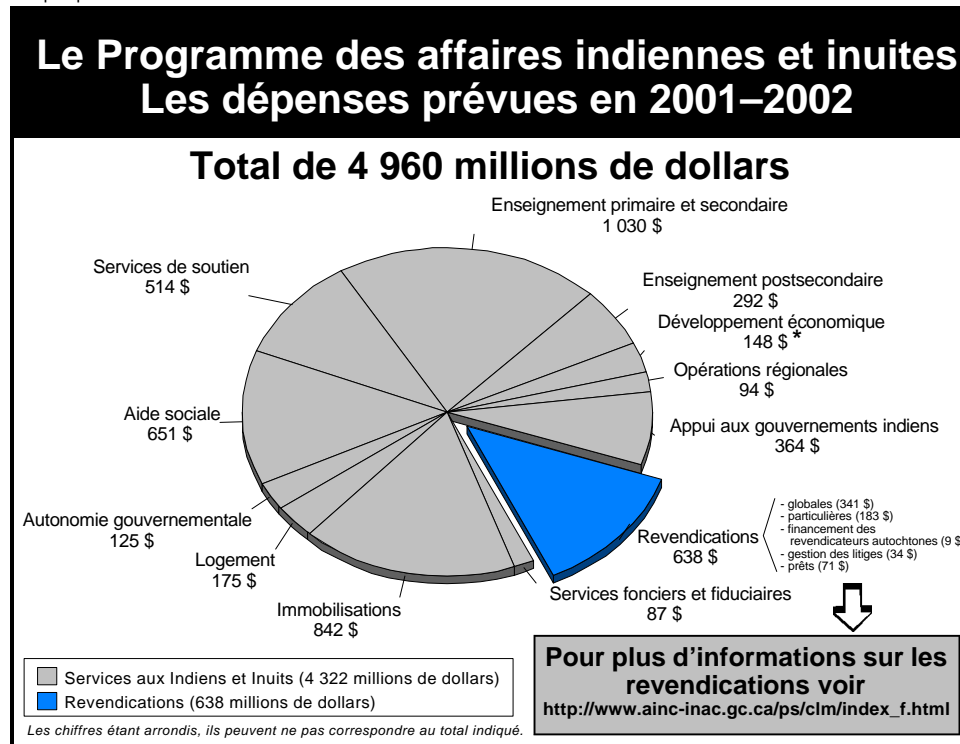
Secteurs d'activités	Prévisions des dépenses 2000–2001*		Dépenses prévues 2001–2002**		Dépenses prévues 2002–2003		Dépenses prévues 2003–2004	
	en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP
Services aux Indiens et Inuits	4 157,4	1 821	4 321,8	1 879	4 354,0	1 855	4 399,0	1 854
Revendications	709,1	299	638,4	329	541,4	291	474,8	291
Total	4 866,4	2 120	4 960,2	2 208	4 895,4	2 146	4 873,8	2 145

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Ce montant tient compte des prévisions du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Voir le graphique 2 ci-dessous pour avoir plus de précisions.

Graphique 2



* Ce chiffre comprend un montant supplémentaire de 75 millions de dollars qui a été réaffecté au développement économique en 2000–2001. Ces fonds continueront d'être versés en 2001–2002 et seront augmentés pour stimuler davantage le développement économique stratégique.

Les résultats ultimes

Les pages suivantes présentent les ressources de 2001–2002 pour chacun des résultats ultimes que devrait obtenir le Programme des affaires indiennes et inuites dans le cadre de *Rassembler nos forces* :

(en millions de dollars)	Les résultats ultimes				Total
	Des partenariats renouvelés	Un plus grand exercice des pouvoirs par les Autochtones	Une nouvelle relation financière	Des collectivités et des économies renforcées, et l'appui aux gens	
Enseignement primaire et secondaire	-	-	-	1 030	1 030
Immobilisations	-	-	-	842	842
Aide sociale	-	-	-	651	651
Revendications	227	412	-	-	638
Services de soutien	-	-	-	514	514
Appui aux gouvernements indiens	8	355	1	-	364
Enseignement postsecondaire	-	-	-	292	292
Logement	-	-	-	175	175
Développement économique	-	-	-	148	148
Autonomie gouvernementale	-	120	5	-	125
Services fonciers et fiduciaires	-	62	-	25	87
Total partiel	235	948	7	3 677	4 866
Opérations régionales					94
Total					4 960

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Les pages suivantes présentent l'environnement actuel, les résultats prévus et les liens stratégiques pour chacun des résultats ultimes.

Des partenariats renouvelés (235 millions de dollars en 2001–2002)

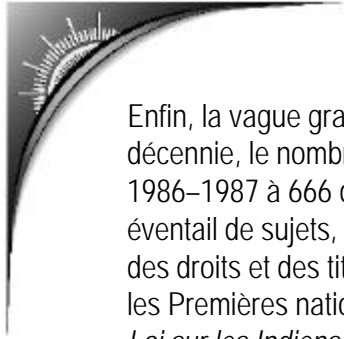
Manifestés par : des programmes et des initiatives qui nous aideront à régler les problèmes du passé et dépasser les griefs historiques pour que nous puissions, ensemble, relever les défis du présent et tirer profit des possibilités de l'avenir. Cette approche reconnaît que la guérison et la réconciliation sont essentielles à l'établissement de liens plus étroits et plus significatifs avec les Autochtones. Elle suppose également de travailler en partenariat avec les Premières nations et les Inuits, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, le secteur privé et d'autres partenaires pour cerner les priorités communes et trouver des moyens pratiques d'assurer la santé, la durabilité et la viabilité économique des collectivités des Premières nations.

L'environnement actuel : les défis et les possibilités

Le cercle global : Les efforts de renouvellement des partenariats se déploient dans un environnement complexe. Les collectivités des Premières nations et des Inuits se caractérisent par leur grande diversité culturelle. Elles sont souvent petites, isolées et aux prises avec des conditions économiques difficiles. La marginalité économique ainsi que l'isolement social et géographique sont souvent des obstacles à la guérison et à la réconciliation. En même temps, les relations sont fortement influencées par la méfiance née des relations historiques caractérisées par l'expropriation, le contrôle et la dépendance. Il en résulte une série de griefs non réglés liés à l'administration de la *Loi sur les Indiens*, à la mise en oeuvre des traités historiques, aux pensionnats et à la protection des droits des femmes des Premières nations. En ce qui concerne la question des traités historiques en particulier, les défis consisteront à concilier les opinions contradictoires quant à la signification des traités, à pallier le manque de mécanismes de règlement des différends et à apaiser la méfiance des Premières nations envers le processus des revendications particulières et autres processus.

Le cercle de collaboration : La diversité des approches et des priorités des gouvernements provinciaux et territoriaux vient compliquer le règlement des griefs. Toutefois, on reconnaît de plus en plus que ces problèmes ne peuvent être réglés que si tous les gouvernements dépassent les débats de compétence et collaborent pour consolider les partenariats et obtenir des résultats concrets. Tous les intervenants doivent s'engager activement et comprendre à fond tant le contexte culturel que la nature des problèmes qui touchent les collectivités des Premières nations et des Inuits.

L'opinion publique influence également les efforts que nous faisons pour renouveler les partenariats avec les Premières nations et les Inuits. D'un côté, la population semble vouloir que toutes les Premières nations et tous les Inuits jouissent des mêmes possibilités économiques et sociales que les autres Canadiens; de l'autre, son incompréhension du processus des revendications territoriales et des traités historiques et son manque d'appui à cet égard, peuvent nuire au règlement des revendications particulières et au renforcement des relations. Il est essentiel de sensibiliser davantage le public sur ces questions.



Enfin, la vague grandissante de litiges pose sa propre gamme de défis. Au cours de la dernière décennie, le nombre de litiges généraux a presque septuplé, passant de 99 dossiers actifs en 1986–1987 à 666 dossiers au 31 décembre 2000. Les litiges généraux portent sur un large éventail de sujets, notamment les droits et les obligations issus des traités, la nature et la portée des droits et des titres ancestraux, la nature du rôle de fiduciaire que le gouvernement joue envers les Premières nations et les obligations connexes, ainsi que les activités courantes régies par la *Loi sur les Indiens*. Plusieurs procès se fondent sur l'allégation que certaines dispositions de la *Loi sur les Indiens* contreviennent à la *Charte canadienne des droits et libertés*. De plus, dans le domaine des poursuites relatives aux pensionnats, le nombre de demandeurs est passé de 400 en juillet 1997 à plus de 7 200. Quatre nouveaux recours collectifs avaient été intentés en date de décembre 2000. De par leur nature accusatoire, les litiges tendent à compromettre le succès des initiatives de partenariat.

Le cercle opérationnel : Le règlement des griefs historiques est essentiel au renouvellement des partenariats. Le nombre accru de litiges exerce des pressions supplémentaires sur la capacité du ministère, au niveau des ressources et des activités courantes. Le coût opérationnel de la gestion des litiges a triplé depuis 1996–1997 pour atteindre environ 27,6 millions de dollars en 2000–2001. Cette situation est en partie attribuable au peu de moyens disponibles pour recourir au règlement extrajudiciaire des différends, et elle illustre la nécessité de créer un milieu propice aux règlements à l'amiable. Par conséquent, le ministère propose d'adopter une importante fonction de repérage précoce des risques importants de nature juridique ou opérationnelle. Cette approche permettra de favoriser l'évaluation stratégique des cas, la détermination des lacunes stratégiques et l'établissement de liens avec les programmes. Cela, associé à l'évolution vers une culture de règlement axée sur la négociation, permettra d'offrir une solution de rechange aux procédures judiciaires, qui ont actuellement la préférence comme mode de règlement des différends.

En règle générale, certains de nos instruments juridiques sont mal adaptés à l'établissement et au maintien de partenariats efficaces. C'est particulièrement le cas de la *Loi sur les Indiens* qui ne prévoit pas le genre de structures d'exercice des pouvoirs ni les autres outils fondamentaux dont les Premières nations ont besoin pour pouvoir exploiter les possibilités de développement économique. En outre, comme nous l'avons dit plus haut, la *Loi* n'est pas toujours conforme à la *Charte*.

Les politiques et les directives élaborées par le passé sans la participation des Premières nations et des Inuits peuvent aussi freiner l'établissement d'une relation moderne. Toutefois, dans le cadre de *Rassembler nos forces*, des efforts sont déployés pour veiller à ce que les politiques de consultation du ministère et de l'ensemble du gouvernement soient uniformément appliquées et permettent aux principaux intéressés de contribuer de manière significative à l'élaboration de nouvelles politiques et directives.

L'engagement

La réconciliation et la guérison communautaire

Principaux résultats en 2001–2002

- Examen plus efficace des exposés de revendications particulières (regroupement de revendications semblables, recherche conjointe, relation de travail plus étroite avec les Premières nations).
- Gestion efficace de l'inventaire des litiges au moyen de l'évaluation complète des risques; règlement extrajudiciaire des litiges lorsqu'il y a preuves à l'appui et une responsabilité évidente du gouvernement fédéral; élaboration d'une politique sur les solutions de rechange aux procès; mise en œuvre de stratégies de prévention proactive.
- Règlement de 15 revendications particulières.
- Adoption de modalités de règlement extrajudiciaire des différends par les parties en cause, comme en témoignent les tentatives de règlement extrajudiciaire, la participation des Premières nations, et les arrangements à l'amiable.

Principaux résultats en 2002–2004

- Règlement de 45 revendications particulières.
- Amélioration du processus des revendications particulières, notamment la création éventuelle d'un organisme indépendant de négociation des revendications.

L'engagement

Une sensibilisation accrue du public aux questions autochtones

Principaux résultats en 2001–2002

- Recours à l'Internet pour communiquer efficacement avec les jeunes.
- Élaboration et promotion de produits de communications conçus à l'intention des jeunes et axés sur les problèmes fondamentaux et la culture des Autochtones.
- Élaboration et promotion de matériel d'éducation du public qui fera mieux comprendre à tous l'importance que revêtent toujours aujourd'hui les traités historiques.
- Activités menées en partenariat pour appuyer les programmes de sensibilisation du public.

Principaux résultats en 2002–2004

- Opinion publique sur les questions autochtones plus équilibrée, plus réaliste et éclairée.



L'engagement

Des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations

Principaux résultats en 2002–2004

- Assurer le suivi du rapport sur la protection des droits des femmes des Premières nations qui a été présenté par la personne spécialement mandatée à cet égard.
- Trouver des modalités permettant aux Premières nations, aux Inuits et aux résidents du Nord de participer utilement aux discussions ministérielles et interministérielles sur le développement durable.
- Améliorer concrètement l'élaboration de politiques horizontales pour répondre aux besoins des Premières nations, des Inuits et du gouvernement fédéral (grâce à des efforts concertés comme l'initiative conjointe entre l'APN et les SFF du MAINC sur l'élaboration des politiques et le Programme de perfectionnement professionnel de *Rassembler nos forces*, qui est centré sur le renforcement des régimes d'exercice des pouvoirs par les Premières nations et les Inuits et de leurs administrations publiques).
- Créer conjointement des institutions, des associations et des programmes de formation en administration publique, qui seraient administrés par les Premières nations et les Inuits (en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les groupes intéressés du secteur public, le secteur privé, les collectivités des Premières nations et des Inuits).
- Améliorer la relation issue des traités en poursuivant les discussions préliminaires sur les traités dans l'Ouest et la mise en œuvre de la stratégie qui fait suite à l'arrêt *Marshall* dans les Maritimes, ce qui pourrait nécessiter l'établissement d'une commission des traités.

L'engagement

De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuits

Principaux résultats en 2001–2002

- Élargissement des approches de partenariat entre les provinces, les territoires et les collectivités des Premières nations et des Inuits de toutes les régions par la détermination des priorités communes.
- Réunion annuelle des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Affaires autochtones et des dirigeants autochtones nationaux pour discuter de sujets d'intérêt commun.

Principaux résultats en 2002–2004

- Plus large accès aux possibilités de développement économique pour les collectivités des Premières nations et des Inuits.



Liens stratégiques

Le renouvellement des partenariats préconisé dans *Rassembler nos forces* procure le fondement nécessaire à la réalisation de progrès dans les thèmes connexes du renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, de l'établissement d'une nouvelle relation financière et, enfin, du renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens. C'est en s'attaquant simultanément aux problèmes liés à la relation et à la qualité de vie que l'on aura de meilleures chances de les régler.

Une relation étroite avec les Premières nations et les Inuits combinée à la participation active d'autres partenaires contribueront à créer un climat propice à l'investissement et à combler l'écart existant dans les conditions socio-économiques. Cette relation et cette participation faciliteront également la transition vers l'autonomie gouvernementale ainsi que la négociation des ententes futures.

Tous les Canadiens doivent travailler ensemble pour partager les occasions et la prospérité qu'offre ce pays. Il est possible de bâtir un meilleur avenir à condition de s'allier aux Premières nations, aux Inuits et aux résidents du Nord, ainsi qu'aux autres ministères fédéraux, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, et au secteur privé.

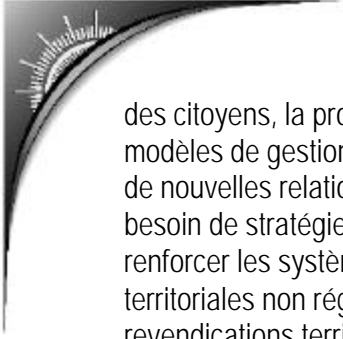
Un plus grand exercice des pouvoirs par les Autochtones (948 millions de dollars en 2001–2002)

Manifestés par : des gouvernements stables, légitimes, adaptés à la culture et responsables envers leurs électeurs; dotés d'une fonction publique et d'institutions efficaces et entretenant des relations intergouvernementales fonctionnelles, ainsi que de pouvoirs, de ressources et d'une assise économique qui leur permettront de régler les problèmes locaux et d'offrir des programmes et des services comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens.

L'environnement actuel : les défis et les possibilités

Le cercle global : Les conditions préexistantes qui font obstacle à l'obtention des résultats souhaités sont la taille et l'isolement de nombreuses collectivités; la diversité des cultures, des objectifs et des visions liés à l'exercice des pouvoirs; les antécédents légués par l'administration de la *Loi sur les Indiens* et le transfert des responsabilités qui a donné lieu à des lacunes dans les structures d'exercice des pouvoirs, la capacité et la reddition des comptes; un déséquilibre historique des pouvoirs et la dépendance à l'égard des relations; l'incertitude quant à la propriété des terres et des ressources; la position et les engagements internationaux du gouvernement fédéral sur les questions liées aux droits de la personne, comme la protection des droits des femmes des Premières nations.

Le cercle de collaboration : Voici certains des principaux enjeux actuels : la *Loi sur les Indiens* ne permet pas de définir les paramètres de l'exercice des pouvoirs et de la reddition des comptes par les Premières nations; il faut élaborer de nouveaux mécanismes pour assurer la participation



des citoyens, la protection de leurs droits et l'égalité entre les sexes; le besoin d'avoir d'autres modèles de gestion et des institutions et ententes financières pour les appuyer; la difficulté d'établir de nouvelles relations entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones; le besoin de stratégies de partenariat pour améliorer les capacités des ressources humaines et renforcer les systèmes d'exercice des pouvoirs et les régimes financiers; les revendications territoriales non réglées et la complexité des enjeux liés à la conclusion d'ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale; l'incompréhension du public canadien en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale, l'exercice des pouvoirs et les questions liées aux droits ancestraux, notamment les droits et les relations issus des traités.

Le cercle opérationnel : Le grand nombre et la diversité des négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales rendent difficile d'appuyer les différentes tables de négociation dans le cadre des ressources et des pouvoirs actuels. Il faut élaborer des politiques et des mandats pour les consultations ministérielles et intergouvernementales. Il faut établir des partenariats avec les Autochtones, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec le milieu universitaire pour investir de manière stratégique dans les projets de *Rassembler nos forces* liés au renforcement des capacités, au perfectionnement professionnel et à l'exercice des pouvoirs.

Résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

L'engagement

Des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales

Principaux résultats en 2001–2002

- Approbation de lignes directrices et de mandats pour les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales.
- Matériel d'éducation du public sur l'autonomie gouvernementale et les revendications.
- Mise en œuvre de mesures visant à faire progresser les négociations relatives aux traités dans le cadre du processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique.
- Atteinte des principales étapes-jalons aux tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales, notamment les ententes cadres, les ententes de principe, les ententes définitives, les plans de mise en œuvre et les ententes financières.

Principaux résultats en 2002–2004

- Mise à jour et évolution du cadre des politiques sur l'autonomie gouvernementale.
- Conclusion d'au plus dix ententes de principe sur l'autonomie gouvernementale et huit ententes définitives.
- Conclusion d'au plus 15 ententes de principe sur les revendications territoriales globales et d'au plus 15 ententes définitives.

L'engagement

Des initiatives de renforcement des capacités d'exercice des pouvoirs

Principaux résultats en 2001–2002

- ❑ Attribution stratégique des fonds de *Rassembler nos forces* pour appuyer des initiatives sur l'exercice des pouvoirs comme celles qui ont trait à la réorientation de l'autonomie gouvernementale et à l'établissement de centres d'appui à la gouvernance.
- ❑ Attribution stratégique de fonds pour renforcer les capacités des Premières nations et des Inuits de négocier les éléments liés aux terres et aux ressources dans les négociations de traités.
- Élaboration de nouveaux modes et processus d'exercice des pouvoirs en vue d'appuyer les regroupements et la reconstruction des nations, de constitutions des Premières nations et d'ébauches de règlements.
- Élaboration de régimes de réglementation environnementale dans les réserves.
- Augmentation de la capacité des collectivités des Premières nations pour leur permettre de mettre sur pied et d'administrer des programmes communautaires qui répondent à leurs besoins particuliers, et d'apporter un soutien aux enfants et aux familles dans les réserves grâce à la modalité de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.

Principaux résultats en 2002–2004

- Établissement d'instituts d'exercice des pouvoirs des Premières nations et de programmes de perfectionnement professionnel à l'intention des dirigeants des Premières nations et de leur fonction publique.
- Élaboration de normes de services et de prestation s'appliquant aux activités de la fonction publique des Premières nations et des Inuits.
- Élaboration de programmes agréés de cours et de formation à l'intention de la fonction publique des Premières nations et des Inuits et établissement d'associations professionnelles de la fonction publique.
- Recours au « gouvernement en direct » en guise d'instrument interactif pour les Premières nations et les Inuits dans des domaines aussi variés que l'accès aux renseignements ou l'enregistrement des permis d'utilisation des terres.

L'engagement

Le transfert de responsabilités fédérales

Principaux résultats en 2001–2002

- ❑ Mise en vigueur de certaines modifications à la *Loi sur les Indiens* en vertu de la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations*; élaboration, en consultation, d'un nouveau règlement pour résoudre les différends lorsque plusieurs personnes se qualifient en tant que bénéficiaire d'une succession ab intestat.
- Élaboration d'un cadre de consultation pour un projet d'exercice des pouvoirs par les Premières nations.



Principaux résultats en 2002–2004

- ❑ Harmonisation de la *Loi sur les Indiens* avec d'autres lois pertinentes, notamment la *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations* (les biens intestats).
- ❑ Élargissement de l'application de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* à d'autres Premières nations admissibles.

Liens stratégiques

Le règlement des revendications et l'évolution vers l'autonomie gouvernementale bénéficient aux peuples autochtones et à tous les Canadiens puisqu'ils procurent aux collectivités autochtones les pouvoirs, les ressources et l'assise économique dont elles ont besoin pour améliorer leurs conditions socio-économiques et réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide sociale. Les règlements de revendications territoriales éliminent l'incertitude relative à la propriété des terres et à l'accès aux ressources, ce qui facilite, en retour, les affaires, stimule le développement économique et permet de réduire le nombre de litiges. Grâce aux ententes sur l'autonomie gouvernementale, les collectivités Autochtones et des Inuits peuvent établir des gouvernements stables, légitimes, adaptés à la culture, responsables et capables de favoriser le bien-être économique en donnant aux Autochtones une qualité de vie et des normes de services comparables à ceux de la plupart des autres Canadiens.

Les initiatives du programme de perfectionnement professionnel axées sur le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Premières nations et leur obligation de rendre compte créent un environnement propice au développement durable à long terme ainsi qu'aux possibilités de partenariat avec d'autres parties intéressées des secteurs public et privé.

Les Premières nations doivent avoir les instruments qui leur permettent d'exercer leurs pouvoirs de manière efficace et responsable. Elles doivent avoir des gouvernements stables, régis par de nouvelles lois sur l'exercice des pouvoirs, pour pouvoir s'engager sur la voie d'une croissance et d'un développement solides, viables et durables. Cette stabilité politique et financière pourrait, à son tour, permettre aux Premières nations de mener des négociations efficaces sur l'autonomie gouvernementale.

Des initiatives comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, les négociations sur les revendications territoriales globales et le programme de perfectionnement professionnel aident considérablement le ministère à s'acquitter de l'engagement qu'il a pris, dans le cadre de la SDD, à accroître la participation des Premières nations à la gestion des ressources naturelles et à instaurer des régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés à la culture.


Une nouvelle relation financière (7 millions de dollars en 2001–2002)

Manifestée par : des relations intergouvernementales efficaces, notamment les relations financières; des gouvernements des Premières nations et des Inuits pourvus des capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour gérer les accords financiers; des mécanismes de gestion des accords financiers transparents, stables et prévisibles qui permettent aux collectivités de générer des recettes autonomes; un sain exercice des pouvoirs, et des mécanismes qui aident les gouvernements des Premières nations et des Inuits à rendre compte de leur administration financière tant à leurs membres qu'aux autres gouvernements concernés.

L'environnement actuel : les défis et les possibilités

Le cercle global : La situation créée par l'administration de la *Loi sur les Indiens* et le transfert des responsabilités comptent au nombre des facteurs qui freinent l'atteinte des objectifs souhaités, entraînant des lacunes sur le plan des structures, des capacités et des responsabilités dans le domaine financier et de l'exercice des pouvoirs. D'autres conditions rendent, elles aussi, l'environnement plus complexe, notamment la petite taille et l'isolement de nombreuses collectivités, leur forte dépendance à l'égard des fonds fédéraux, les sources limitées de recettes autonomes et la rareté des débouchés commerciaux dans une économie de plus en plus axée sur le marché, sans oublier les contraintes exercées par la *Loi sur les Indiens* sur « l'argent des Indiens ». De plus, l'absence de cadre législatif de responsabilisation financière approprié et l'écart relevé chez les quelque 600 collectivités des Premières nations et des Inuits au chapitre des capacités financières et de l'exercice des pouvoirs créent également des problèmes. Ils compliquent l'administration des fonds publics et la gestion axée sur le rendement des mécanismes d'exécution des programmes et des services connexes. Enfin, l'évolution et la diversité des relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuits influent également sur le rendement.

Le cercle de collaboration : Les défis que pose la mise en oeuvre des relations financières de gouvernement à gouvernement sont plus particulièrement liés à la mise en oeuvre de nouvelles ententes financières plus souples dans le contexte du « gouvernement en direct » (GED); à la difficulté à conclure des accords financiers dans le cadre des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale; à la nécessité d'aider le public à mieux comprendre et appuyer les accords financiers comme solution efficace et durable aux problèmes socio-économiques des Premières nations et des Inuits. La *Loi sur les Indiens* constitue un cadre inadéquat pour exercer des pouvoirs et entretenir des relations financières dans le contexte actuel; elle limite l'accès aux capitaux par les Premières nations et au nantissement dont elles ont besoin, ce qui oblige le MAINC à continuer d'administrer des fonds en fiducie, et offre peu de solutions de rechange pour la gestion des fonds des Premières nations et confère trop de pouvoirs au ministre au détriment des membres des Premières nations (par exemple dans le domaine des biens intestats). Un autre défi est de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des Premières nations et des Inuits nécessaires pour leur permettre de gérer leurs affaires financières.



Le cercle opérationnel : Faire des investissements stratégiques qui entraîneront un saine exercice des pouvoirs, une obligation de rendre compte renforcée, et des capacités humaines et institutionnelles accrues constitue un défi permanent, tout comme établir et maintenir des partenariats efficaces avec les gouvernements des Premières nations et des Inuits et les autres gouvernements, le milieu universitaire et autres parties concernées. La négociation et l'établissement de nouvelles relations financières qui exigent l'élaboration de mandats appropriés et de lignes directrices sur les dispositions liées au financement et à la reddition de comptes dans les ententes financières représentent, pour les négociateurs, des défis particuliers, tout comme l'apport d'un soutien et d'une aide efficaces durant les négociations complexes sur les aspects financiers dans le cadre des ressources et des pouvoirs disponibles.

Résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

L'engagement


Des relations financières efficaces, notamment de nouveaux modèles d'accords financiers et d'exemples pratiques

Principaux résultats en 2001–2002

- Approbation de lignes directrices et de mandats pour les négociations sur les aspects financiers et sur l'exercice des pouvoirs.
- Modification des ententes de transfert financier de manière à tenir compte des principes du développement durable.
- Par l'intermédiaire de la Table nationale de discussion sur les relations financières, en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux concernés et avec l'Assemblée des Premières Nations, continuer de progresser dans le domaine du partage de l'information, et planifier une initiative qui permettrait d'établir un ensemble intégré d'institutions financières des Premières nations pouvant contribuer à produire des revenus autonomes et favoriser des pratiques de gestion saines, transparentes dont elles sont tenues de rendre compte, comparables à celles d'autres gouvernements à la taille et aux responsabilités similaires.

Principaux résultats en 2002–2004

- Négociation et mise en œuvre efficaces d'accords financiers appuyant des ententes sur l'autonomie gouvernementale ou l'exercice des pouvoirs conclues à des tables de négociation régionales ou communautaires précises (par exemple, la table des négociations communes en Saskatchewan et celle des relations financières en Colombie-Britannique).
- Nouveaux modes efficaces de transfert financier et exemples pratiques dans le cadre de l'initiative « Gouvernement en direct ».
- Politique fédérale sur le traitement des recettes autonomes en vertu des ententes sur l'autonomie gouvernementale.
- Élaboration ou adaptation des systèmes d'information et de collecte de données des Premières nations et du gouvernement fédéral, en vue d'appuyer les nouveaux accords financiers et évaluer le rendement.

- 
- Mise en œuvre efficace d'une entente de financement conclue entre le Canada et les Premières nations qui prévoit un instrument de financement unique pour les ministères fédéraux qui versent des fonds aux Premières nations en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
 - Évaluation de l'efficacité des accords financiers avec les gouvernements des Premières nations.

L'engagement

Le renforcement des cadres de reddition des comptes sur le plan financier

Principaux résultats en 2001–2002

- Mise à jour des lignes directrices et des mandats sur le financement et la reddition des comptes, en vue d'appuyer et de faciliter les processus de négociation.
- Mise en place de paramètres de reddition des comptes plus efficaces.
- Conformité aux exigences généralement acceptées en matière de contrôle et de rapports financiers, comme le prouve le nombre d'états financiers approuvés sans réserve par des vérificateurs indépendants agréés.
- Obligation de rendre des comptes aux membres, démontrée par la baisse du nombre d'allégations et de plaintes relatives à la mauvaise gestion financière.

Principaux résultats en 2002–2004

- Mise à jour constante des lignes directrices sur le financement et la reddition de comptes à l'intention des négociateurs fédéraux.
- Application de mesures améliorées de reddition des comptes au niveau local, comme le démontrent : les évaluations de la gestion et de l'obligation de rendre compte des Premières nations effectuées et les plans de développement connexes ciblant les possibilités d'amélioration; un nombre accru d'états financiers annuels des Premières nations qui respectent les normes de qualité et les échéances; la mise en place d'un grand nombre de plans de gestion corrective efficaces; et l'amélioration des normes relatives à l'établissement des budgets gouvernementaux, aux contrôles internes, aux rapports et à la vérification.

L'engagement

Des capacités et compétences financières chez les Premières nations

Principaux résultats en 2001–2002

- Allocation stratégique des fonds de *Rassembler nos forces* à des projets et des initiatives dans le domaine financier.
- Meilleures capacités de gestion financière dans les collectivités, résultant de la formation de gestionnaires financiers agréés, le processus d'accréditation étant établi et approuvé par la collectivité.
- Participation accrue des Premières nations à l'élaboration de la capacité de gestion financière, concrétisée par des ententes de financement global bien gérées et par le nombre accru d'accords de collaboration dans le domaine financier (signés avec les Premières nations).



Principaux résultats en 2002–2004

- Faciliter l'évolution de l'Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA).
- Établir des institutions financières nationales pour aider les Premières nations à offrir de meilleurs services et une meilleure infrastructure à leurs collectivités dans les domaines de la gestion financière, de la fiscalité, de l'emprunt et des statistiques grâce à la Table nationale de discussion sur les relations financières, en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux concernés et avec l'Assemblée des Premières Nations.
- Perfectionner les ressources humaines en améliorant les capacités des agents de l'AAFA de fournir une formation professionnelle et d'aider les Premières nations des collectivités isolées de toutes les régions du Canada dans leurs activités financières grâce au gouvernement en direct, et par l'augmentation continue du nombre de membres de l'AAFA et des Premières nations devenant des agents financiers autochtones agréés.

Liens stratégiques


Établir de nouvelles relations financières prend du temps, mais cela permettra aux Premières nations d'avoir des sources de financement plus stables et prévisibles et des gouvernements de plus en plus autonomes. Ces nouvelles relations permettront d'appuyer la prestation des programmes et des services, d'augmenter la confiance du public à l'égard des activités du gouvernement, entraîneront une stabilité accrue et l'utilisation efficace des ressources financières. L'instauration de gouvernements compétents et de mécanismes de reddition efficaces dans les collectivités des Premières nations augmentera la confiance des investisseurs, favorisera la création de partenariats économiques et permettra d'améliorer les conditions de vie.

Des collectivités et des économies renforcées, et l'appui aux gens (3 677 millions de dollars en 2001–2002)

Manifestés par : une qualité de vie pour les Premières nations et les Inuits comparable à celle des collectivités voisines, et une autosuffisance accrue grâce à un meilleur accès aux possibilités économiques. Les partenariats avec les Premières nations et les Inuits, le secteur privé, les organismes non gouvernementaux et les autres gouvernements sont un ingrédient essentiel pour atteindre cet objectif ultime.

L'environnement actuel : les défis et les possibilités

Le cercle global : Par comparaison avec d'autres segments de la population canadienne, les collectivités des Premières nations et des Inuits vivent dans des conditions uniques sur le plan social, économique et culturel. En raison des variations régionales et de la diversité culturelle, il est indispensable d'adopter des approches différentes pour stimuler le développement économique et social. Pour que les collectivités des Premières nations et des Inuits aient une assise solide qui favorise le développement durable, il est indispensable que la planification communautaire soit exhaustive et de faire des investissements stratégiques. L'investissement dans le capital humain et l'infrastructure de base est une condition préalable pour permettre aux



Premières nations et aux Inuits de développer les capacités qui leur permettront de tirer parti des débouchés économiques. Pour améliorer leur qualité de vie et leur autosuffisance, il est indispensable de répondre à leurs besoins essentiels dans le domaine du logement, des écoles et autres aménagements communautaires, et de leur faciliter l'accès à l'éducation et aux services d'aide sociale. Le principal défi consistera à coordonner tous les efforts : pour augmenter les chances de réussite, il est indispensable de former des partenariats lorsque d'autres intervenants exercent la maîtrise des ressources et/ou des instruments de politique. Il faut donc un engagement complet de tous les partenaires – les Premières nations, les Inuits, le secteur privé, les provinces et les territoires.

Le cercle de collaboration : De nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuits ne disposent ni de la main-d'oeuvre, ni des compétences ou de l'expérience dont elles ont besoin pour renforcer les collectivités et les économies. Les programmes d'aide sociale et l'aide apportée à l'éducation spécialisée n'ont pas toujours évolué au même rythme que les normes provinciales. Les frais de scolarité croissants réduisent l'accès au programme d'éducation postsecondaire. Il est indispensable d'avoir l'infrastructure de base nécessaire pour améliorer la qualité de vie et l'accès aux possibilités économiques. Il faut construire plus de logements pour répondre à la croissance démographique. Il faut améliorer les infrastructures comme les routes et les télécommunications et donner accès à des sources d'énergie fiables, économiques et écologiques. Le manque d'accès aux capitaux et les incohérences dans la planification du développement communautaire viennent également freiner le développement économique. Pour créer des collectivités durables, le principal défi consiste à obtenir des ressources qui permettent de renforcer ces fondations. L'investissement dans le capital humain et l'infrastructure de base est essentiel pour permettre aux Premières nations et aux Inuits de participer aux possibilités économiques et d'en tirer parti.

Le cercle opérationnel : Pour créer un climat d'investissement propice à un développement social et économique rationnel dans les collectivités des Premières nations et des Inuits il est nécessaire d'avoir une vision à long terme. Pour créer des collectivités durables, il est indispensable d'intégrer les programmes d'éducation, les services sociaux de soutien, l'infrastructure de base et une planification communautaire efficace. Les Premières nations et les Inuits doivent avoir un meilleur accès aux capitaux, aux terres et aux ressources et disposer des compétences professionnelles qui leur permettront d'exploiter les possibilités régionales. Il est indispensable que les ministères fédéraux, territoriaux et provinciaux et les autres partenaires (notamment les organismes de prestation considérés comme tierces parties) coordonnent leurs activités d'élaboration de politiques et de programmes. Le MAINC peut servir de catalyseur à des fins de sensibilisation et de facilitateur pour inciter les Premières nations et les Inuits à explorer les possibilités avec d'autres partenaires. Le principal enjeu sera d'obtenir l'engagement des partenaires requis et de s'assurer que les collectivités aient la capacité de participer à ces efforts.

L'engagement

Le renforcement du développement économique

Principaux résultats en 2001–2002

- Appui à la création et à l'expansion des entreprises grâce à un financement direct visant à combler le manque de capitaux propres.
- Accès direct accru aux marchés fédéraux pour les entreprises autochtones.
- Développement de la capacité économique des Premières nations grâce au mentorat et au renforcement des institutions (p. ex. institutions financières autochtones, organismes de développement économique communautaire, associations d'entreprises autochtones et associations sectorielles).
- Participation des Premières nations et des Inuits aux partenariats de développement régional avec le secteur privé et les provinces et territoires dans les secteurs de la foresterie, des mines, de l'énergie et des routes.
- Forums économiques élargis pour inciter les Autochtones, le secteur privé, les territoires et d'autres gouvernements à former des partenariats.
- Accès accru aux capitaux privés par les entreprises et les collectivités des Premières nations par l'entremise de projets pilotes à capital de risque et par le renforcement des institutions des Premières nations et des Inuits (p. ex. Programme de développement des entreprises autochtones).
- Accès accru aux cautionnements de soumission par les entreprises autochtones par le biais d'un nouvel instrument de garantie d'exécution.
- Amélioration de l'infrastructure dans les réserves pour appuyer le développement économique. Les secteurs clés comprennent les télécommunications, les routes et les sources d'énergie abordables.

Principaux résultats en 2002–2004

- Achèvement des évaluations de programmes entraînant la mise à jour de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et du Programme de développement économique communautaire.
- Progrès continus faits pour aider les collectivités des Premières nations et des Inuits à avoir accès aux principaux débouchés économiques de leurs régions et aux avantages qui en découlent.
- Établissement de partenariats avec les Premières nations, le secteur privé et d'autres gouvernements, axés sur l'accès aux capitaux, les compétences professionnelles et l'établissement d'un climat propice aux affaires afin de réduire les obstacles au développement.
- Promotion en faveur des possibilités accrues et partage des meilleures pratiques avec les Premières nations, les Inuits, le secteur privé, les provinces et les territoires.
- Augmentation de 20 millions de dollars du montant des prêts au développement consentis par les institutions financières autochtones d'ici mars 2003.
- Renforcement de la croissance économique comme le prouvent la hausse de l'emploi et du revenu des Premières nations et des Inuits.
- Accroissement de l'activité commerciale des Premières nations et des Inuits comme le montre le nombre accru d'entreprises autochtones.

L'engagement

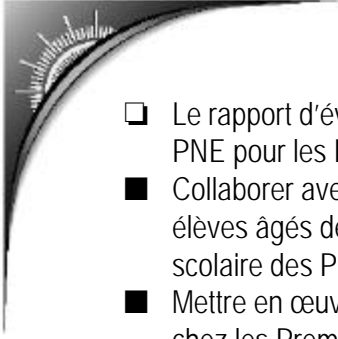
Une autosuffisance accrue

Principaux résultats en 2001–2002

- ❑ Préparer et distribuer un plan d'action pour donner suite à la réponse au rapport du Vérificateur général sur l'enseignement primaire et secondaire (avril 2000) en collaborant avec les Premières nations, en poursuivant les recherches et l'élaboration des politiques en matière d'éducation spécialisée et en intégrant les résultats du projet expérimental sur l'éducation spécialisée au Québec.
- ❑ Entreprendre un examen du Programme d'appui aux gouvernements indiens pour trouver des possibilités de mieux soutenir les capacités de gestion des programmes et des services des Premières nations.
- ❑ Élaborer, en collaboration avec les Premières nations, un cadre stratégique d'aide sociale remanié fondé sur la rétroaction provenant des projets pilotes.
- ❑ Le rapport provisoire d'évaluation de la Prestation nationale pour enfants (PNE) analyse les répercussions à court et à moyen termes sur les collectivités de la composante concernant le réinvestissement de la PNE au moyen des autoévaluations des Premières nations.
- ❑ Élaboration conjointe avec l'Administration centrale, les régions et les Premières nations, de plans d'action pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies concrètes visant à éliminer l'écart entre le taux de réussite scolaire des élèves des Premières nations et celui des autres élèves canadiens.
- Participation de plus de 330 Premières nations à des projets de réforme de l'éducation.
- Amélioration des capacités dans les domaines du logement; de l'infrastructure pour l'élaboration de politiques et de programmes locaux; de nouveaux modes de financement; des services d'approvisionnement en eau, de la planification communautaire pour le logement; de la gestion des contrats de projets d'immobilisations dans le but d'appuyer l'autonomie gouvernementale.
- Appui aux enfants et aux familles des Premières nations en améliorant les initiatives de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.
- 176 projets pilotes relatifs à la réforme de la sécurité du revenu dans plus de 545 Premières nations, pour mettre à l'essai des approches novatrices visant à accroître l'accès aux mesures actives des programmes sociaux et renforcer l'autosuffisance des individus et des collectivités.

Principaux résultats en 2002–2004

- ❑ Aller de l'avant avec les engagements pris dans la Stratégie de développement durable du MAINC de 2001–2003 qui sont d'élaborer, d'ici décembre 2002, un répertoire des modèles de planification communautaire, des meilleures pratiques et des exemples de réussite existants et d'intégrer le processus de décisions interministériel sur l'exécution des programmes et l'élaboration des politiques fédérales.
- ❑ Instaurer une politique qui prévoira la prestation de services intégrés aux personnes âgées et aux membres des PN atteints d'incapacité qui soient d'une qualité comparable à ceux offerts par les provinces et les territoires aux collectivités vivant à l'extérieur des réserves.
- ❑ Renforcer les liens avec d'autres programmes de réforme de la sécurité du revenu pour permettre aux PN d'avoir un meilleur accès aux mesures actives des programmes d'aide sociale comme les autres Canadiens qui ne vivent pas dans une réserve.

- 
- ❑ Le rapport d'évaluation sommaire de la PNE évaluera l'efficacité et les répercussions de la PNE pour les Premières nations et facilitera les futures recommandations stratégiques.
 - Collaborer avec les Premières nations partenaires pour augmenter le taux d'inscription des élèves âgés de 6 à 16 ans (actuellement 84 p. 100) et réduire l'écart entre le taux de réussite scolaire des Premières nations et des autres Canadiens.
 - Mettre en œuvre au moins une initiative organisationnelle importante de réforme de l'éducation chez les Premières nations dans chaque région afin d'améliorer le taux d'inscription des élèves au niveau approprié, c'est-à-dire les enfants de 6 ans en première année, ceux de 7 ans en deuxième et ainsi de suite. À l'heure actuelle, seulement 60 p. 100 environ des élèves des Premières nations sont inscrits au niveau approprié.
 - Accorder un appui aux Premières nations et aux conseils tribaux par l'entremise du Programme d'appui aux gouvernements indiens, pour habiliter les Premières nations à exécuter elles-mêmes les programmes et les services et à évoluer vers l'autonomie gouvernementale.
 - Continuer d'améliorer l'accès aux mesures actives des programmes de développement social.
 - Remodeler, en collaboration avec les Premières nations, le cadre stratégique d'aide sociale.

L'engagement


L'amélioration de la santé et de la sécurité

Principaux résultats en 2001–2002

- ❑ Élaborer une stratégie de gestion des eaux des Premières nations.
- ❑ Élaborer, en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord, une stratégie pour traiter la question des changements climatiques.
- ❑ Élaborer, en partenariat avec les Premières nations, une stratégie de gestion environnementale pour les terres des réserves.
- Augmenter de 1 p. 100 la proportion de logements dotés de systèmes essentiels d'approvisionnement en eau et de systèmes d'égout (de 94 p. 100 à 95 p. 100)
- Apporter un soutien pour la construction d'environ 2 600 nouvelles unités de logement et la rénovation d'environ 3 300 autres par les Premières nations.
- Assurer qu'au moins 50 p. 100 des projets entrepris dans le cadre de la composante écologique du programme Infrastructure Canada soient réalisés par les Premières nations.

Principaux résultats en 2002–2004

- ❑ Les ministères fédéraux collaborent plus étroitement aux stratégies d'investissement et de gestion liées à l'infrastructure dans les réserves, dans le cadre d'une planification coordonnée.
- Mise en œuvre des améliorations du programme du logement.
- Augmentation de 5 p. 100 du nombre d'unités de logement convenables dans les réserves (de 57 p. 100 à 62 p. 100).
- Augmentation de 9 p. 100 du nombre total d'unités de logement dans les réserves (de 88 500 unités à 96 600 unités).
- Augmentation de 3 p. 100 de la proportion de logements pourvus de systèmes essentiels d'approvisionnement en eau et de systèmes d'égout (de 94 p. 100 à 97 p. 100).

- 
- Traitement curatif de 60 p. 100 des 750 sites contaminés recensés originairement dans les collectivités des Premières nations.
 - Participation continue au Programme Infrastructure Canada Program en 2002–2003, 50 p. 100 au moins des projets d'infrastructure du ministère devant être entrepris dans le cadre du volet écologique de ce programme.

Liens stratégiques

Les investissements faits pour renforcer les collectivités et les économies et appuyer les gens entraînent une réduction correspondante des dépenses de santé et autres coûts de services sociaux, contribuent à la santé et au bien-être des populations dans les réserves ainsi qu'à l'ensemble de l'économie canadienne. Ces investissements témoignent également de l'engagement du MAINC à l'égard des principes de l'union sociale – la mobilité et la comparabilité de la prestation des services. Les projets de développement économique bénéficient aussi indirectement aux collectivités avoisinantes, grâce à la création d'emplois et la stabilité et la croissance économiques de la région concernée. Le renforcement institutionnel est un facteur clé pour encourager la capacité des collectivités des Premières nations d'exercer les pouvoirs et rendre des comptes à leurs collectivités. Le ministère collabore avec les Premières nations pour renforcer et/ou établir des systèmes d'exercice des pouvoirs tout en veillant à renforcer les capacités dans le cadre des initiatives de remaniement des programmes liées à *Rassembler nos forces*.

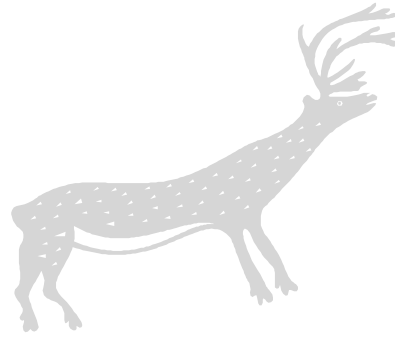
La Stratégie de développement durable du MAINC de 2001–2003 établit les engagements et les indicateurs de rendement associés aux principaux résultats définis dans le présent rapport. (Voir la SDD 2001–2003 à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sus/sds_f.html).

L'initiative de réforme de la sécurité du revenu permet de créer des liens avec d'autres ministères fédéraux comme Développement des ressources humaines Canada et avec le Programme de développement économique communautaire du MAINC.

Programme des affaires du Nord

Secteur d'activité

Services aux affaires du Nord



Objectif du secteur d'activité

Promouvoir le développement politique, économique, scientifique et social du nord du Canada; aider les résidents du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre sur pied les institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer des responsabilités croissantes au sein de la fédération canadienne; gérer et réglementer efficacement le développement durable des ressources naturelles du Nord en préparation du transfert des responsabilités aux gouvernements territoriaux; préserver, maintenir, protéger et restaurer l'environnement nordique et gérer les intérêts fédéraux, y compris la politique sur le Nord, les relations fédérales-territoriales et le processus de mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales, à l'autonomie gouvernementale et aux activités circumpolaires.

Description du secteur d'activité

Ce secteur d'activité élabore et met en œuvre les politiques et les programmes relatifs au développement politique, économique, social et durable du Nord canadien; gère les volets constitutionnels des relations entre le Ministère et les gouvernements territoriaux; négocie et met en œuvre les ententes de transfert de ressources aux gouvernements nordiques; assure la coordination et l'orientation continues de la gestion des intérêts fédéraux dans le Nord; gère les ressources naturelles du Nord et favorise la protection et l'assainissement de l'environnement arctique à l'échelle nationale et internationale; coordonne la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales dans le Nord et met en valeur les intérêts des Autochtones dans le développement du Nord et dans l'industrie de la fourrure partout au Canada; fait la promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes à caractère scientifique et technologique à l'échelle nationale et internationale.

Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein

Prévisions des dépenses 2000–2001*		Dépenses prévues 2001–2002		Dépenses prévues 2002–2003		Dépenses prévues 2003–2004	
en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP
203,9	561	167,9	563	168,5	563	158,9	556

* Ce montant tient compte des prévisions du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

Le résultat ultime

La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord et la promotion du développement durable dans le Nord (167,9 millions de dollars en 2001–2002).

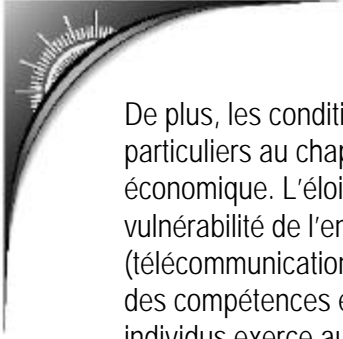
Manifestées par : La capacité accrue de tous les résidants du Nord d'administrer leurs propres ressources et leurs affaires politiques, économique et sociales. Dans le cadre du Programme des affaires du Nord (PAN), le MAINC s'emploie à travailler en partenariat avec les Autochtones, les gouvernements territoriaux et les résidants du Nord de manière à faciliter l'évolution des gouvernements, des économies, et des collectivités et des résidants du Nord.

L'environnement actuel : les défis et les possibilités

Le cercle global : Les prix mondiaux des ressources naturelles ont une incidence majeure sur le niveau des activités d'exploration et d'exploitation des ressources dans le Nord. Les pressions internationales qui s'exercent pour trouver de nouvelles ressources pétrolières et gazières ont entraîné l'injection de fonds dans l'exploration. Pour la première fois en dix ans, les activités pétrolières et gazières s'étendent maintenant au large des côtes. Bien que l'on ne connaisse pas encore le tracé du chemin des gazoducs proposés, la demande de nouveaux approvisionnements en pétrole et en gaz devrait néanmoins entraîner des avantages économiques à long terme pour le Nord.

Des fonds sont également investis dans l'exploration et l'exploitation des mines de diamants tant dans les T. N.-O. qu'au Nunavut. La première mine de diamants du Canada est en activité depuis presque deux ans et trois autres se préparent à entrer en activité ou ont présenté une demande d'approbation réglementaire. Par contre, les prix peu élevés des métaux qui se maintiennent depuis 1997 ont eu pour effet de freiner sensiblement la plupart des autres activités minières dans le Nord. Plusieurs mines ont cessé leurs activités, l'exploration a ralenti et l'ouverture de nouvelles mines a été mise en attente jusqu'à ce que les prix augmentent et que les conditions du marché s'améliorent. De façon tout à fait imprévue, l'échec financier de plusieurs grandes mines a contraint le ministère à prendre des mesures de protection environnementale, et à se charger de la gestion des mines abandonnées.

Les prix du marché ne sont pas les seuls facteurs déterminants de la croissance économique du Nord. Le climat d'investissement est également touché par la situation concernant les revendications territoriales, les choix faits par les gouvernements et les résidants du Nord, l'efficacité des cadres de réglementation et l'appropriation de nouveaux pouvoirs décisionnels sur la gestion des terres et des ressources par des offices tripartites et les gouvernements du Nord. L'industrie s'est dite préoccupée par l'incertitude, l'instabilité et le manque d'efficacité qui restreignent les investissements et limitent les occasions d'affaires.



De plus, les conditions géographiques et démographiques dans le Nord posent des problèmes particuliers au chapitre de la prestation des programmes et des services, et de la croissance économique. L'éloignement des collectivités, les conditions climatiques rigoureuses et la vulnérabilité de l'environnement ont tous un impact, tout comme les lacunes de l'infrastructure (télécommunications, routes, ports) et des connaissances scientifiques et techniques. La variabilité des compétences et des capacités au niveau des gouvernements, des collectivités et des individus exerce aussi un impact sur la capacité du Nord d'exploiter les possibilités. En outre, on s'attend à ce que l'effet des changements climatiques sur la région soit important et qu'il touche négativement de nombreux aspects de la vie dans le Nord au cours des prochaines années. En conclusion, les actions d'autres intervenants continueront d'influer sur les progrès réalisés dans les dossiers du transfert des responsabilités, des revendications territoriales et du développement économique.

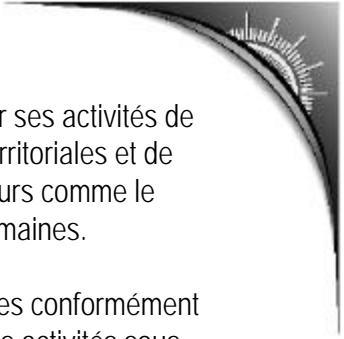
Le cercle de collaboration : Le MAINC collabore avec d'autres ministères fédéraux et ses partenaires du Nord pour aider à préparer le Nord à relever les défis et mieux pouvoir exploiter les possibilités que les activités accrues d'exploration et d'exploitation des ressources vont présenter et créer un climat d'investissement concurrentiel qui soit efficace, précis et cohérent, et respecte les principes du développement durable. Il devra s'attaquer en priorité à combler les lacunes au chapitre des politiques, des lois et des règlements.

De plus, il faut disposer des ressources suffisantes pour stimuler le développement économique et assurer une mise en oeuvre efficace des programmes et des services, notamment pour répondre aux préoccupations dans le domaine de la santé et la sécurité qui sont associées aux mines et aux dépotoirs.

Les changements climatiques et d'autres facteurs environnementaux et socio-économiques exigent des solutions applicables à l'ensemble du Nord et la coopération entre les divers pays concernés; le Programme des affaires du Nord fait preuve de leadership à cet égard au sein du gouvernement fédéral. Cependant, il demeure indispensable d'établir des relations de travail plus étroites avec les autres ministères fédéraux et tous les partenaires du Nord.

Le cercle opérationnel : Le ministère peut prendre certaines mesures pour rendre l'environnement fonctionnel du Nord plus stable et attrayant pour les investisseurs. En effet, il peut combler d'importantes lacunes dans les politiques et remplacer celles qui sont désuètes. L'élaboration de politiques sur les mines de diamants, la remise en état des sites miniers et les ententes sur les répercussions et les avantages constituent une priorité. De plus, le MAINC comblera de sérieuses lacunes juridiques en rédigeant les projets de loi sur les eaux et les droits de surface au Nunavut et en mettant au point un processus d'évaluation du développement au Yukon. Au niveau fédéral, le MAINC continuera de jouer un rôle général de coordination pour ce qui est des demandes d'établissement de pipelines.

Le ministère continuera de prendre une part active dans la coordination de l'élaboration d'une stratégie fédérale renouvelée de développement durable dans le Nord et de la promotion internationale d'un programme canadien de développement durable. Il favorisera la participation du gouvernement fédéral aux initiatives circumpolaires dans le cadre de la nouvelle politique étrangère du Canada relative au Nord, et il administrera le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord dans le cadre des nouvelles ressources qui lui seront accordées.



Le MAINC continuera d'appuyer l'évolution des gouvernements dans le Nord par ses activités de transfert des pouvoirs et de mise en œuvre des règlements de revendications territoriales et de défendre, au sein du gouvernement fédéral, les intérêts du Nord dans des secteurs comme le développement économique, la sécurité alimentaire, et la santé et la sécurité humaines.

Toutes les activités du Programme des affaires du Nord du ministère sont menées conformément aux principes et aux pratiques du développement durable. On peut regrouper ces activités sous quatre rubriques : l'exercice des pouvoirs dans le Nord; un environnement humain et naturel sain; l'utilisation durable des ressources naturelles du Nord; l'encouragement de la coopération circumpolaire.

Résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

L'engagement

Le renforcement de l'exercice des pouvoirs dans le Nord

Principaux résultats en 2001–2002

- Transférer au gouvernement du Nunavut la responsabilité de financer les hôpitaux et les services médicaux destinés aux résidents indiens et inuits du Nunavut en intégrant les fonds de contribution du MAINC à l'entente de financement préétablie Canada-Nunavut.
- Terminer le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources au gouvernement du Yukon.
- Tenue d'une réunion nationale des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du développement du Nord pour leur permettre de discuter de sujets d'intérêt commun ainsi que des moyens de faire avancer les dossiers prioritaires communs.

Principaux résultats en 2002–2004

- Renforcement des conseils fédéraux dans les T. N.-O. et au Nunavut pour faire progresser les approches régionales en matière de partenariat et autres questions horizontales.
- Renforcement des relations intergouvernementales manifesté par l'élaboration de programmes d'élaboration de politiques communs, notamment l'échéancier du transfert des responsabilités aux T. N.-O. et au Nunavut.

L'engagement

Un environnement humain et naturel sain

Principaux résultats en 2001–2002

- Élaboration d'une politique relative aux ententes sur les avantages et les répercussions et d'une politique sur la remise en état des sites miniers pour les T. N.-O.



Principaux résultats en 2002–2004

- Produire le rapport d'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien et un rapport sur le programme d'évaluation et de suivi de l'Arctique.
- S'acquitter des responsabilités du MAINC relatives au volet sur l'Arctique du Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre.
- Coordonner les activités fédérales de développement durable dans le Nord.
- Entreprendre des projets pilotes à coûts partagés dans certaines collectivités utilisant le Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste.
- Poursuivre la remise en état des sites contaminés dans le Nord.
- Renouveler le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.
- Établir des relations de travail plus étroites avec les groupes autochtones du Nord grâce au partage de l'information, à la prise de décision commune et à l'absence de griefs et de différends.

L'engagement

L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord

Principaux résultats en 2001–2002

- Création d'un système de priorités et d'un plan de gestion pour tous les sites contaminés du Nord, notamment des directives sur la gestion des déchets.
- Veiller à ce que le gouvernement fédéral soit prêt à répondre aux demandes de projets d'installation d'un ou de plusieurs pipelines dans le Nord, ainsi qu'aux activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières connexes.

Principaux résultats en 2002–2004

- Élaborer des règlements sur la production minière au Yukon.
- Déposer le projet de loi sur les eaux du Nunavut et le tribunal des droits de surface du Nunavut et le projet de loi sur le processus d'évaluation du développement au Yukon, pour s'acquitter des obligations fédérales stipulées dans les lois sur le règlement des revendications territoriales.
- Élaborer des options relatives à une politique sur les mines de diamants dans le Nord et mener des consultations publiques concernant le Règlement sur l'exploitation minière au Canada.
- Rédiger un règlement sur les droits de surface pour le pétrole et le gaz canadiens afin de régler les différends entre les propriétaires fonciers et les entreprises d'exploration concernant l'accès aux terres et l'indemnisation.
- Établir des plans de réglementation pour les activités pétrolières et gazières dans les T. N.-O.
- Préparer une politique sur la gestion des activités humaines dans les zones de mise bas et d'élevage du caribou sur les terres de la Couronne au Nunavut et dans les T. N.-O.
- Renouveler le contrat d'évaluation des diamants du gouvernement.
- Renforcer le cadre des politiques fédérales et la coordination de la réglementation concernant les activités pétrolières et gazières.
- Élaborer un processus d'harmonisation des activités de réglementation fédérales et territoriales, et régler les problèmes liés à la gestion et au contrôle des ressources naturelles, et à l'infrastructure connexe.



L'engagement

L'encouragement de la coordination circumpolaire

Principaux résultats en 2001–2002

- Signature d'une convention globale sur les polluants organiques persistants.

Principaux résultats en 2002–2004

- Appuyer les travaux du Conseil de l'Arctique, notamment les initiatives axées sur les jeunes du Nord, le développement durable et la protection environnementale.
- Continuer à solliciter l'engagement des intervenants de la Russie dans le cadre du protocole d'entente du MAINC avec la Russie et du volet nordique de la politique étrangère du Canada, afin de promouvoir les intérêts bilatéraux, les partenariats durables et l'expansion économique.
- Accroître la participation des intervenants du Nord au Conseil de l'Arctique et aux initiatives bilatérales avec la Russie, le Groenland et l'Union européenne dans le domaine du développement durable, notamment la protection environnementale et le renforcement des capacités.
- Réduire concrètement ou éliminer le transport à grande distance de contaminants dans l'Arctique.

Liens stratégiques

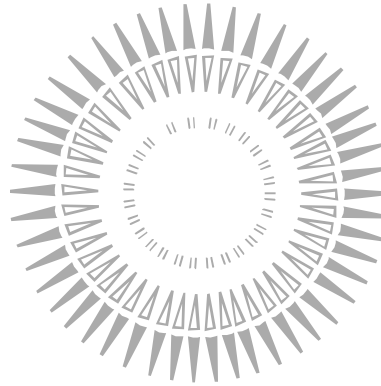
Les efforts déployés par le ministère pour régler les revendications territoriales, créer un régime de réglementation stable et efficace et travailler avec les résidents du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé influent directement sur les emplois et la croissance dans le Nord. Le MAINC s'efforce de mener ses activités de développement économique dans le Nord conformément aux principes du développement durable, de manière à ne pas mettre en péril les générations futures.

En poursuivant le transfert des responsabilités de gestion des terres et des ressources, on obtiendra des territoires plus forts et plus autonomes. Les Autochtones du Nord sont devenus des partenaires à part entière dans la mise en place des organismes et conseils de gestion des ressources naturelles du Nord. Enfin, leur participation accrue aux affaires circumpolaires leur permettra d'exercer une influence directe sur la gestion des affaires transfrontalières.

Programme de l'administration

Secteur d'activité

Administration



Objectif du secteur d'activité

Donner une orientation générale et une saine gestion au Programme des affaires indiennes et inuites et au Programme des affaires du Nord ainsi qu'à l'efficacité et à l'efficience de la planification, de la comptabilité, du personnel, des communications et d'autres services de soutien administratif.

Description du secteur d'activité

Fournit des directives en matière de politiques et assure le soutien administratif au Programme des affaires indiennes et inuites et au Programme des affaires du Nord grâce à la haute direction, aux politiques et à l'orientation stratégique, et aux services ministériels.

Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein


Prévisions des dépenses 2000-2001*		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP
108,4	728	81,0	728	81,0	728	81,0	728

* Ce montant tient compte des prévisions du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

Résultat ultime

Aider les programmes en cours à atteindre leurs objectifs et à répondre aux priorités du ministère, et trouver des modes de fonctionnement novateurs (81 millions de dollars en 2001-2002).

Manifesté par : la création d'un milieu propice à la mise en oeuvre des initiatives clés découlant de *Rassembler nos forces* et l'intégration de la Stratégie de développement durable aux programmes et priorités; la promotion de la représentation autochtone; l'adoption de saines pratiques de gestion, le leadership, l'innovation, les valeurs et l'éthique; l'encouragement de l'utilisation stratégique de l'Internet et de l'information pour répondre aux priorités opérationnelles; et la poursuite des possibilités par le changement.




L'environnement actuel : les défis et les possibilités

Le cercle global : Douze ministères fédéraux offrent aux Autochtones des programmes qui couvrent un large éventail de services. Ce contexte politique vaste et souvent complexe, exige une étroite coordination horizontale entre les ministères. En même temps, le MAINC, comme tous les ministères fédéraux, doit montrer aux Canadiens qu'il obtient de bons résultats dans diverses activités, notamment : en disposant d'une main-d'œuvre exemplaire; en répondant de manière stratégique aux besoins en matière de recrutement, de maintien en fonction et d'apprentissage à l'échelle gouvernementale; par la modernisation de la fonction de contrôleur et par le recours à des pratiques modernes en technologie de l'information et gestion de l'information; en améliorant les rapports au Parlement; en facilitant l'accès en direct aux services gouvernementaux; en intégrant les principes du développement durable à tous les secteurs d'activité du ministère; et en adoptant des moyens plus efficaces de mener ses activités.

Le cercle de collaboration : Les défis précis que doit relever le Programme de l'administration sont les suivants : assurer une coordination horizontale entre les ministères fédéraux et les Premières nations, les partenaires inuits et les résidents du Nord; former une main-d'œuvre hautement qualifiée et représentative comprenant une forte participation d'Autochtones, grâce au recrutement, au maintien en fonction et à l'avancement des employés autochtones; veiller à l'utilisation de saines pratiques de gestion dans l'ensemble du ministère, notamment par l'intégration des principes du développement durable et de la gestion des risques aux activités et aux décisions courantes; aider Statistique Canada à planifier les activités de recensement; faciliter la mise en œuvre du programme « Gouvernement en direct »; offrir aux parlementaires et au grand public des renseignements pertinents et utiles axés sur les résultats.

Le cercle opérationnel : Le MAINC joue un rôle clé dans la mise en œuvre, à l'échelle gouvernementale, du cadre stratégique *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* dans tous les ministères fédéraux par l'entremise du Comité directeur des sous-ministres chargés des questions autochtones. Il coordonne la collecte de statistiques par l'entremise du Comité de gestion de l'information sur les Autochtones. Le MAINC appuie d'autres priorités et enjeux précis à l'échelle gouvernementale au moyen de diverses initiatives comme l'initiative Appuyer les intervenants de première ligne, qui permet de définir et d'améliorer les processus ainsi que d'aider les employés de première ligne à acquérir les compétences et les outils qui leur permettront de travailler avec les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord et de leur fournir des services. Parmi les programmes visant à assurer une main-d'œuvre hautement qualifiée à fort pourcentage d'Autochtones, notons l'initiative Participation des Autochtones au marché du travail, le Programme de recrutement d'Autochtones titulaires d'une maîtrise et le Programme de perfectionnement des cadres autochtones. La SDD est pleinement intégrée à toutes les activités du ministère. En outre, le MAINC est un ministère pilote dans le cadre du projet fédéral de modernisation de la fonction de contrôleur, et il a entrepris la mise en œuvre d'un plan d'action axé sur des initiatives clés comme la gestion des risques et l'acquisition des compétences de chef de file. Le MAINC donne également suite au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) en appuyant les activités de première ligne dans le but d'améliorer la prestation des services, en élaborant des lignes directrices et des pratiques améliorées pour donner l'accès aux dossiers du ministère à ceux qui font des recherches sur les revendications autochtones et en renforçant ses processus d'évaluation du rendement et de production de



rapports. Pour améliorer la connectivité et l'accès électronique aux programmes et aux services, le ministère met en oeuvre diverses initiatives sur la prestation électronique de services. L'une d'elles porte sur l'échange électronique de données sur les programmes avec les Premières nations. Le MAINC collabore également avec d'autres ministères fédéraux à des initiatives de partage des services communs comme le Centre d'apprentissage du complexe des Terrasses de la Chaudière à Hull (Québec). Enfin, dans le cadre du Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes, le ministère continue d'appliquer sa Politique sur l'analyse comparative de l'égalité des sexes, qui facilitera l'élaboration de politiques éclairées et la saine gestion des affaires publiques.

Résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

L'engagement

La participation des Autochtones à une main-d'oeuvre qualifiée et dynamique

Principaux résultats en 2001–2002

- Recrutement, avancement et maintien en fonction des Autochtones.
- Élaboration d'un programme de vérificateurs autochtones.
- Évaluation de la représentation des Autochtones et d'autres minorités visibles au sein du MAINC.
- Taux accrus de recrutement et de maintien en fonction.

L'engagement

L'adoption de saines pratiques de gestion

Principaux résultats en 2001–2002

- Mise en oeuvre d'un plan d'action ministériel axé sur la gestion des risques et le leadership visant à aborder les possibilités définies dans l'évaluation des pratiques de gestion du ministère.
- Mise en oeuvre de la stratégie sur l'information financière et la comptabilité d'exercice d'ici le 1^{er} avril 2001.
- Planification des ressources humaines effectuée conformément aux plans d'activités et de travail qui portent sur les stratégies de recrutement, de maintien en fonction et d'apprentissage.
- Outils et possibilités d'apprentissage et de perfectionnement à l'intention des employés, notamment :
 - un profil des compétences des agents des services de financement;
 - une composante sur l'excellence du service à l'intention du personnel de soutien, qui met l'accent sur les normes;
 - des outils d'auto-évaluation et d'apprentissage à l'intention des négociateurs du ministère.

- ❑ Programmes et initiatives visant à créer un milieu de travail positif en réponse aux préoccupations des employés exprimées dans le cadre du SAFF et autres forums, notamment un plan d'action triennal pour répondre à ces préoccupations.
- ❑ Amélioration des pratiques et des lignes directrices relatives à l'accès aux dossiers ministériels par ceux qui font des recherches sur les revendications autochtones.
- ❑ Application de la nouvelle politique gouvernementale sur la vérification et l'évaluation.
- ❑ Coordination, avec les ministères fédéraux, des questions liées à la gestion de l'information sur les Autochtones par l'entremise du Comité de gestion de l'information sur les Autochtones.
- Améliorer la capacité des employés de première ligne d'offrir un éventail complet de services efficaces et spécialisés aux partenaires.
- Milieu d'apprentissage permanent démontré par les activités suivantes :
 - la préparation de manuels d'apprentissage permanent portant sur les domaines de la gestion des risques dans les activités quotidiennes, et mise sur pied d'équipes de projet et de comités multidisciplinaires efficaces;
 - formation d'une équipe de soutien au leadership et à l'apprentissage composée d'employés de tous les niveaux et de tous les secteurs et régions;
 - un « grand défi technologique » susceptible d'aider les employés à se servir des logiciels courants du ministère;
 - un processus officiel de planification de l'apprentissage prévoyant une discussion en bonne et due forme entre employés et gestionnaires sur les besoins en matière d'apprentissage.
- Faire du MAINC un employeur de choix grâce à des initiatives qui favorisent le bien-être des employés (p. ex. améliorer la culture de l'organisation, créer une culture d'apprentissage et offrir aux employés des programmes de soutien et d'équité en matière d'emploi).
- Sensibilisation accrue aux questions liées à l'égalité entre les sexes dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des programmes.
- Inciter les employés à consulter plus souvent le Centre d'apprentissage des Terrasses de la Chaudière à Hull au Québec.
- Établir des données géographiques sur les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord pour Statistique Canada pour les besoins du Recensement.

Résultats en 2002–2004

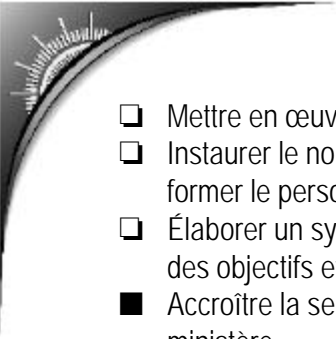
- ❑ Des modules d'orientation spéciaux seront élaborés pour répondre à des besoins particuliers, notamment ceux des agents des services de financement et du personnel administratif. Les gestionnaires pourront participer, dans un cadre détendu, à des ateliers de discussion pilotes. Ces derniers pourront porter sur l'éthique et les valeurs, l'obligation de rendre compte, la gestion des ressources humaines, la rétroaction et la gestion des risques.

L'engagement

La stratégie de développement durable (SDD)

Principaux résultats en 2001–2002

- ❑ Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action de la SDD de 2001–2003.
- ❑ Établir un module de formation sur le site Web concernant les activités internes d'écologisation.

- 
- ❑ Mettre en œuvre une stratégie de communications sur les activités internes d'écologisation.
 - ❑ Instaurer le nouveau système automatisé de gestion des biens immobiliers du ministère et former le personnel régional.
 - ❑ Élaborer un système Web de rapports sur la SDD 2001–2003 pour assurer le suivi des buts, des objectifs et des mesures du rendement.
 - Accroître la sensibilisation et l'adhésion aux principes du développement durable au sein du ministère.
 - Accroître les capacités des cadres et des décideurs du ministère d'intégrer les principes du développement durable aux activités ministérielles, notamment l'élaboration des politiques.

L'engagement

L'accès à l'information et aux services du ministère par les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord.

Principaux résultats en 2001–2002

- ❑ Faciliter la consultation du site Web du ministère et améliorer son accessibilité pour les personnes atteintes d'une déficience visuelle, pour répondre aux besoins de présentation uniforme des sites Web du gouvernement.
- ❑ Créer un site pour les Autochtones du Canada, c'est-à-dire un portail Internet facilitant l'accès aux renseignements et aux services du gouvernement.
- ❑ Présentation des renseignements du ministère sur l'Internet.
- ❑ Offrir des services en direct pour permettre aux Premières nations, aux Inuits et aux résidents du Nord de mener des transactions par l'Internet avec le ministère comme celles qui ont trait à l'enregistrement des terres des Indiens, et d'avoir accès par exemple, à des données sur l'infrastructure et le logement des Premières nations.
- Accroître l'utilisation de l'Internet par les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord pour accéder aux renseignements et aux services.
- Accroître la disponibilité des renseignements en direct du ministère.
- Poursuivre la mise en œuvre du système de gestion des documents électroniques pour faciliter la gestion en direct du contenu de l'information textuelle du ministère et contribuer à l'atteinte des buts de Gouvernement en direct.

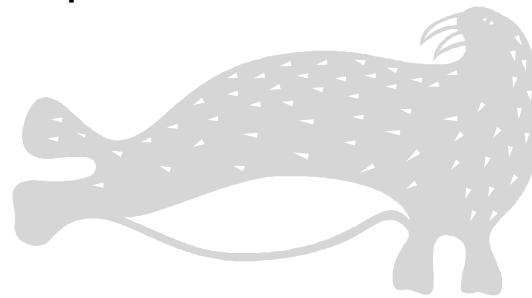
Liens stratégiques

Le Programme de l'administration joue un rôle de soutien déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre efficace d'initiatives stratégiques comme *Rassembler nos forces* et le développement durable. Il permet d'assurer l'efficacité des activités de planification de gestion et du processus décisionnel fondés sur des renseignements opportuns et intégrés et sur l'évaluation des risques. La participation aux initiatives d'écologisation du gouvernement fédéral est logique en termes d'économie et de protection générale de l'environnement. À cette fin, le MAINC intègre, au jour le jour, les principes du développement durable à son processus décisionnel.

Commission canadienne des affaires polaires

Secteur d'activité

Commission canadienne des affaires polaires



Objectif du secteur d'activité

Favoriser le développement et la diffusion des connaissances relatives aux régions polaires.

Description du secteur d'activité

Pour s'acquitter de son mandat, la Commission organisera, parrainera et financera des conférences, des ateliers et des réunions; aidera à mettre en place un réseau d'information polaire qui sera le principal outil pour diffuser de l'information concernant les régions polaires; appuiera et effectuera des études spéciales relatives aux questions polaires; reconnaîtra et soulignera les réalisations et les contributions dans les domaines liés à son mandat; et déposera un rapport annuel au Parlement.

Dépenses nettes prévues et équivalents temps plein


Prévisions des dépenses 2000-2001*		Dépenses prévues 2001-2002		Dépenses prévues 2002-2003		Dépenses prévues 2003-2004	
en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP	en millions de dollars	ETP
1,0	5	1,0	5	1,0	5	1,0	5

* Ce montant tient compte des prévisions du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

Résultat ultime

La promotion du développement et de la diffusion des connaissances relatives aux régions polaires (1 million de dollars en 2001-2002).

Manifestée par : la Commission servant de principal point de contact avec le milieu des sciences circumpolaires. La Commission représente le Canada au Comité international pour les sciences arctiques et au Comité scientifique pour les recherches antarctiques. De plus, elle entretient des rapports avec des organismes de recherche dans l'ensemble du monde circumpolaire. Les travaux réalisés avec la communauté scientifique internationale viennent non seulement compléter les travaux de la Commission liés aux activités de recherche nationales, mais procurent également à la Commission la possibilité de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux conformes aux intérêts canadiens.



L'environnement actuel : les défis et les possibilités

Le cercle global : L'environnement actuel comprend une communauté scientifique à la fois diverse et dispersée; de petits instituts de recherche appuient un large éventail d'activités de recherche. Le degré de contribution et de participation des divers membres aux initiatives polaires varie et la priorité accordée à la recherche polaire par divers gouvernements est incertaine. Il est indispensable de coordonner les activités de recherche du gouvernement fédéral et du secteur et de favoriser davantage l'échange d'informations et la communication. Le succès de la recherche polaire dépendra de l'importance que lui attribueront les ministères et organismes fédéraux et du soutien de la communauté des chercheurs pour les questions polaires. La disponibilité de fonds et des ressources déterminera la mesure dans laquelle il sera possible d'atteindre les objectifs stratégiques.

Le cercle de collaboration : Il existe d'importantes lacunes dans les capacités de recherche. La population de chercheurs vieillit et sa relève n'est pas assurée; de plus, l'infrastructure de recherches est insuffisante pour soutenir les travaux des chercheurs canadiens dans ce domaine. Il est important d'investir dans la recherche polaire, et d'inciter les étudiants universitaires à mener des recherches dans les régions polaires pour s'acquitter des obligations internationales découlant des traités.

Le cercle opérationnel : La Commission joue un rôle clé dans la mise en œuvre d'une série d'initiatives notamment dans les domaines suivants : communication de l'information sur les sciences polaires aux Canadiens; découverte de nouveaux partenaires pour élaborer des sources d'information sur les questions polaires et facilitation des activités de recherche bilatérales et multilatérales; consolidation de la présence canadienne au sein des organismes internationaux; et rôle accru dans la promotion des connaissances liées aux affaires polaires au Canada.

Les résultats prévus (Cercle opérationnel Cercle de collaboration)

L'engagement

Une connaissance approfondie des questions polaires

Principaux résultats en 2001–2002

- Accroître la sensibilisation nationale et internationale à l'endroit des questions polaires et des activités de recherches par la publication du bulletin *Le Méridien* de la Commission et du bulletin du réseau canadien de recherches antarctiques.
- Avec la publication du deuxième rapport annuel sur les indicateurs d'information polaire, nous nous rapprochons de l'atteinte de notre objectif qui est de présenter systématiquement et régulièrement des rapports sur le rendement global du Canada en recherches polaires.
- Élargir le réseau canadien d'information sur les régions polaires en nouant des liens avec les ressources nationales et internationales en recherches polaires et en mettant en place la tribune sur les sciences polaires, un instrument interactif de discussion concernant les enjeux qui influent sur la conduite des recherches polaires à caractère scientifique et l'élaboration de politiques, comprenant un répertoire des chercheurs canadiens sur les questions polaires et un relais vidéo en temps réel pour les conférences, les séminaires et les ateliers sur les recherches polaires.

Principaux résultats en 2002–2004

- Mieux faire comprendre les questions polaires.
- Créer un site Internet pour informer les élèves du primaire et du secondaire sur les questions polaires.

L'engagement

La sensibilisation du public aux sciences polaires

Principaux résultats en 2001–2002

- Accroître l'accès aux renseignements sur les recherches polaires par l'entremise du réseau canadien d'information sur les régions polaires (RCIRP), une ressource évolutive qui fournit de l'information et des données sur les recherches polaires.
- Préparer un plan directeur visant la coopération des institutions fédérales particulièrement actives dans le Nord.

Principaux résultats en 2002–2004

- Accès à l'information sur les recherches polaires.
- Appui continu accordé aux recherches polaires.
- Augmentation du soutien organisationnel visant l'élaboration et la diffusion du savoir polaire.

L'engagement

Un profil international à titre de pays circumpolaire

Principaux résultats en 2001–2002

- Rehausser le profil du Canada en tant que nation circumpolaire en assurant la participation active de notre pays au sein des organismes et des comités internationaux, ainsi qu'aux projets de recherches multinationaux.
- Accroître la coopération dans le cadre des initiatives et des organismes internationaux comme le volet nordique de la politique étrangère du Canada, l'Université de l'Arctique, le Conseil de l'Arctique, le Comité international des sciences de l'Arctique et le Comité scientifique pour les recherches antarctiques.

Principaux résultats en 2002–2004

- Recherches polaires de classe mondiale menées par les Canadiens dans l'Arctique et l'Antarctique.
- Devenir un chef de file en tant que pays circumpolaire.
- Poursuivre la collaboration entre les chercheurs et la Commission pour mener davantage de recherches et mieux faire connaître les questions internationales relatives à l'Arctique et à l'Antarctique.



L'engagement

Développer les sciences et la technologie dans les régions polaires

Principaux résultats en 2001–2002

- Présenter des rapports sur l'état des connaissances polaires.
- Publier, dans *Le Méridien* et le bulletin du réseau canadien des recherches antarctiques, des renseignements à jour sur les recherches polaires à l'intention des chercheurs nationaux et internationaux.
- Accroître l'intérêt envers les recherches polaires dans les universités.

Principaux résultats en 2002–2004

- Appuyer l'élaboration d'une politique nationale sur la recherche scientifique dans le Nord.
- Augmenter la participation du Canada au sein des organismes internationaux de l'Arctique et de l'Antarctique.
- Tenir compte plus clairement des engagements de la Commission à l'égard de la recherche polaire dans l'Arctique et dans l'Antarctique.

Les liens stratégiques

La Commission canadienne des affaires polaires (<http://www.polarcom.gc.ca>) a beaucoup contribué aux connaissances sur les affaires polaires canadiennes et aidé à attirer l'attention du gouvernement fédéral sur la nécessité de mener des recherches et de disposer d'une infrastructure d'information de classe mondiale. La Commission constitue une importante source de renseignements sur les recherches polaires et elle sert de lien avec le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, le monde universitaire, les gouvernements et les Canadiens. Elle constitue le premier point de contact avec la communauté scientifique circumpolaire. Les activités de la Commission permettent non seulement d'améliorer la recherche du pays mais également de contribuer aux projets scientifiques multinationaux pertinents pour le Canada.

Section IV – Les initiatives conjointes

Initiatives horizontales – La Stratégie de développement durable

Les pages suivantes indiquent les grandes lignes des engagements du MAINC tels qu'ils sont présentés dans la Stratégie de développement durable et qui font valoir le rôle du ministère dans certaines initiatives fédérales.

Les engagements du ministère

Le MAINC s'est engagé à travailler dans deux domaines qui concernent tous les secteurs du ministère.

- ❑ **Objectif 1 : l'intégration des principes du développement durable aux secteurs d'activité, aux politiques, aux programmes et aux processus de prise de décisions du ministère.**


Le premier objectif concerne l'intégration de la SDD au sein du ministère par le biais d'un régime de gestion et de reddition de comptes exhaustif. Ses engagements comprennent : la nomination d'un cadre supérieur qui se fera le champion de la stratégie; l'élaboration de dispositions relatives au développement durable (DD) qui seront intégrées aux contrats de gestion; la création d'un système de rapport visant à suivre les progrès du ministère au chapitre du développement durable; l'élaboration des plans de communications internes et externes; l'élaboration d'instruments et de méthodes permettant d'évaluer les politiques, les programmes et les initiatives du ministère en fonction des principes du développement durable.

- ❑ **Objectif 2 : le MAINC doit fournir le leadership sur les questions interministérielles et sur le renforcement de la relation avec les Premières nations, les Inuits et les habitants du Nord qui est indispensable pour favoriser et promouvoir le développement durable.**

Les engagements sont les suivants : découvrir des mécanismes pouvant servir de tribunes de discussion sur la SDD entre le MAINC, les autres ministères fédéraux, les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord; élaborer, en partenariat avec les Premières nations et les résidents du Nord, une stratégie de lutte aux changements climatiques; évaluer le besoin de lignes directrices pour faciliter l'intégration du savoir traditionnel au processus décisionnel; déterminer les moyens d'améliorer la nutrition et la santé dans les collectivités éloignées du Nord en apportant des modifications au Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste.

Le rôle du MAINC dans les initiatives fédérales horizontales de développement durable

La plupart des ministères et organismes fédéraux se sont mis d'accord pour adopter une approche coordonnée, s'appliquant à tous les portefeuilles ministériels, pour créer un programme gouvernemental cohérent de développement durable pour le gouvernement fédéral. Le MAINC travaille actuellement à plusieurs initiatives interministérielles liées aux huit thèmes du développement durable énoncés dans le plan d'action coordonné, approuvé au début de 1999 par




le comité interministériel des sous-ministres chargé de la coordination du développement durable. Les huit thèmes de ce plan sont les suivants : le développement durable dans les activités du gouvernement; une stratégie fédérale de développement durable pour le Nord; le développement durable et la santé des Canadiens; des collectivités durables; les indicateurs du développement durable et les rapports/connaissances et information en DD; l'amélioration de la productivité grâce à l'efficacité écologique; les aspects sociaux et culturels du développement durable; et les aspects internationaux du développement durable. Le MAINC participe activement aux activités liées à quatre de ces thèmes, tel que décrit ci-dessous :

Stratégie fédérale de développement durable du Nord : Le MAINC joue un rôle prépondérant dans l'élaboration de la stratégie fédérale de développement durable du Nord; vingt ministères et organismes travaillent de concert pour mieux répondre aux besoins des Canadiens vivant dans le Nord. La préparation de cette stratégie se fonde sur la rétroaction fournie lors de deux séries de consultations. La Partie 4 de la Stratégie de développement durable du MAINC pour 2001–2003 est étroitement liée à la stratégie fédérale de développement durable du Nord.

Développement durable dans les activités du gouvernement : une approche concertée : Dans le cadre des efforts déployés à l'échelle gouvernementale pour fixer des orientations communes aux stratégies de développement durable, les ministères ont élaboré une approche visant à réduire les répercussions des activités gouvernementales sur l'environnement. Ils se fixent collectivement des objectifs et élaborent une trousse de mesures de rendement pour rendre plus écologiques les approvisionnements, la gestion des déchets, la conservation de l'eau, l'efficacité énergétique, la gestion des parcs d'automobiles et la gestion des ressources humaines. La section sur l'écologisation des activités internes (Partie 5 de la SDD de 2001–2003 du MAINC) tient compte de ces efforts.

Composantes sociales et culturelles du développement durable : Développement des ressources humaines Canada est à la tête d'un groupe de travail interministériel composé de 10 autres ministères, dont le MAINC, chargé d'étudier les dimensions sociales et culturelles du développement durable. Un atelier qui aura lieu en 2002 et portera sur cette question réunira des représentants du gouvernement et de l'extérieur.

Initiatives liées aux collectivités durables : Plusieurs ministères collaborent à l'élaboration d'un cadre de politiques à l'échelle gouvernementale visant à orienter et améliorer l'intégration des programmes et des services fédéraux qui appuient le développement durable des collectivités. Entre autres activités, une recherche et une analyse concernant le développement durable des collectivités sont en cours dans le cadre du projet de recherche sur les politiques (PRP) mené à l'échelle gouvernementale, de l'initiative relative au développement durable des collectivités menée par Ressources naturelles Canada et du projet de développement de collectivités rurales durables mené par le Secrétariat rural d'Agriculture Canada.



Participation du MAINC à d'autres initiatives fédérales horizontales qui contribuent au développement durable

Gouvernement en direct : Dans le discours du Trône de février 2001, le gouvernement s'est engagé à mettre en ligne ses services d'ici 2004, pour que les Canadiens deviennent des citoyens plus branchés. Il est important de fournir des renseignements à jour et détaillés à tous les citoyens pour leur permettre de participer davantage et de manière éclairée à la prise de décisions et pour favoriser l'habilitation des collectivités – des éléments clés du développement durable. Pour accélérer la mise en œuvre du gouvernement en direct, le MAINC élabore une stratégie visant à connecter les Autochtones du Canada, en collaboration avec les Premières nations, les Inuits, les groupes autochtones, d'autres ministères et le secteur privé, dans le but de faciliter l'accès à l'Internet aux collectivités éloignées, augmenter le contenu autochtone disponible en direct et contribuer à aider les Canadiens autochtones à participer davantage à l'économie du savoir.

Programme de foresterie des Premières nations : Ce programme a été conçu pour améliorer les conditions économiques dans les collectivités des Indiens inscrits en mettant sur pied des entreprises coopératives et en créant des emplois à long terme viables et durables. Ce programme, financé et administré conjointement par le MAINC et Ressources naturelles Canada, dépend de l'octroi de crédits.

Le changement climatique : Le MAINC répond au défi que pose le changement climatique en collaboration avec les collectivités autochtones et du Nord, les ministères et organismes fédéraux (Ressources naturelles Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Environnement Canada), d'autres paliers de gouvernement et les sociétés d'électricité et d'énergie. Pour répondre au défi que pose le changement climatique, l'utilisation efficace de l'énergie constitue un élément clé.

Les questions internationales : Le rôle majeur que jouent les peuples autochtones dans le développement durable a été reconnu au niveau international lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est déroulée à Rio de Janeiro en 1992 (Sommet de la Terre de Rio). À cette Conférence, des groupes autochtones venant de tous les coins du monde ont contribué de manière significative au programme Action 21, notamment au chapitre 26 « Reconnaissance et renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés ».

Le MAINC s'est engagé à collaborer avec d'autres ministères et les Autochtones en prévision du « Sommet planète Terre » sur le développement durable (qui aura lieu en octobre 2002, 10 ans après le premier sommet de Rio). Il s'est également engagé à poursuivre sa coopération avec le Bureau de la Convention sur la biodiversité en vue de faciliter la mise en œuvre de l'article 8J de la Convention, qui engage le Canada à préserver et maintenir le savoir, les innovations et les pratiques traditionnelles. Le MAINC conservera également un rôle important dans les activités du Conseil de l'Arctique et d'encourager les groupes autochtones du Nord à y participer.



Initiatives collectives

Voici les principales contributions du MAINC à certaines initiatives collectives du gouvernement fédéral.

Programme de développement économique communautaire (PDEC)

Ce programme appuie les organismes de développement économique communautaire en fournissant des fonds pour la dotation en personnel et les frais généraux, les capitaux propres des petites entreprises, les prêts aux petites collectivités, l'emploi et la formation. En 1998–1999, le PDEC a permis à 15 499 personnes de recevoir une formation, le développement de 1 112 entreprises et la création de 2 321 emplois. Il faut noter que d'autres ministères et organismes ont fourni des fonds pour des initiatives de développement économique communautaire; ainsi, Développement des ressources humaines Canada finance la formation tandis que diverses organisations des secteurs public et privé fournissent des fonds pour les activités de développement économique.

Initiative conjointe de développement économique (ICDE)

L'Initiative conjointe de développement économique regroupe des représentants autochtones, du gouvernement fédéral et des provinces chargés de découvrir et d'exploiter des possibilités de création d'entreprises, de formation et de planification du développement économique pour les Premières nations du Nouveau-Brunswick. Les principaux partenaires fédéraux engagés dans cette initiative sont le MAINC, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et Développement des ressources humaines Canada. L'ICDE a permis de modifier certains règlements afin de permettre aux Premières nations de conserver 95 p. 100 des recettes provenant des taxes de vente provinciales perçues sur les achats de biens effectués dans les réserves par des non-Autochtones. Un plan stratégique triennal de placement et d'emploi des Autochtones a également été élaboré conjointement par la collectivité autochtone, les représentants du gouvernement fédéral et des provinces et le secteur privé. Des programmes de mentorat et de formation, menés de concert avec l'Association des banquiers canadiens et le ministère provincial de la Formation et du Développement de l'emploi, ont également permis de placer un certain nombre d'Autochtones.

Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations (PSEFPN)

Il est indispensable de considérer les programmes de services sociaux administrés par les Premières nations comme une composante essentielle pour l'efficacité de la planification des collectivités, qui tient compte des objectifs de *Rassembler nos forces*, pour assurer un exercice des pouvoirs et une reddition des comptes plus efficaces et le respect des principes du DD. En 2000–2001, le MAINC, en partenariat avec l'APN et des organismes des PN, a terminé un examen de la politique nationale en cours sur le PSEFPN. Le rapport final de cette initiative a été publié le 30 juin 2000 et il constituait un précédent en ce sens que c'était la première fois qu'une politique nationale faisait l'objet d'un examen en collaboration avec les Premières nations. En 2001–2002, le processus de ratification prendra place. Là encore, le concept de partenariat est mis en relief par l'établissement d'un comité de mise en oeuvre composé de représentants de l'APN et du MAINC. Ce comité de mise en oeuvre appuiera l'application des recommandations du comité.



Branchons les Autochtones du Canada (BAC)

BAC est une stratégie menée par le MAINC pour le compte du Comité directeur des sous-ministres chargés des questions autochtones. Cette stratégie établit des liens entre les mesures entreprises par plusieurs ministères fédéraux clés pour s'assurer que les Autochtones du Canada profitent au maximum des nouvelles technologies. La structure de BAC s'apparente à celle de Un Canada branché et s'appuie sur six piliers touchant la connectivité, le contenu autochtone, les collectivités autochtones branchées, le commerce électronique autochtone, Gouvernement en direct et Brancher les Autochtones du Canada au reste du monde. Conformément à BAC, des activités de planification sont en cours avec Patrimoine canadien, Industrie Canada et DRHC, pour ne nommer que ceux-là. Cette initiative comprend également un portique électronique, créé en partenariat avec six organisations autochtones du Canada, pour offrir aux peuples autochtones un meilleur accès à l'information et une voie de communication (voir <http://www.aboriginalcanada.gc.ca>).

Programme de soins aux adultes des Premières nations

Une nouvelle orientation bien enracinée dans les traditions a été donnée aux soins aux adultes en 2000–2001. Un groupe de travail conjoint, composé de représentants des Premières nations, de Santé Canada et du MAINC a été réactivé. L'objectif est d'élaborer un programme complet de soins aux adultes couvrant toute la gamme des soins, allant des services de soins à domicile minimaux aux soins en établissement pour les personnes âgées et handicapées. Cette initiative conjointe vise à rendre les collectivités plus saines, à renforcer la reddition des comptes et à améliorer la coordination des services communautaires.

Réforme de la sécurité du revenu (RSR)

Le MAINC et l'Assemblée des Premières nations collaborent pour réformer le régime d'aide sociale pour les PN, conformément à l'objectif de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. L'initiative de réforme de la sécurité du revenu vise à aider les collectivités à réaliser la transition d'un système d'aide sociale passif vers un programme de mesures actives qui assure un soutien au revenu, mais offre aussi un accès accru aux possibilités de perfectionnement des compétences, de formation et d'emploi. Le groupe de coordination des politiques, formé de représentants du MAINC, de DRHC, de l'APN et des Premières nations, a été mis sur pied pour veiller à l'élaboration de l'initiative de RSR et fournir une tribune pour l'élaboration d'un cadre de politique nationale remanié.

Prestation nationale pour enfants (PNE)

Il s'agit d'une initiative fédérale-provinciale-territoriale qui vise à aider les enfants et les familles. La composante concernant le réinvestissement permet d'accroître les capacités des collectivités des Premières nations de mettre en place et d'administrer des programmes communautaires qui sont adaptés à la culture, répondent aux besoins uniques et particuliers des collectivités, et viennent en aide aux enfants et aux familles qui vivent dans les réserves.



Programme des anciens combattants des Premières nations

De concert avec le ministère des Anciens combattants et le ministère de la Défense nationale, le MAINC participe à une table ronde nationale avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, l'Assemblée des Premières nations et les représentants des anciens combattants des Premières nations. Cette table ronde est chargée d'examiner la façon dont les Autochtones ont été traités durant et après les guerres, plus particulièrement la Deuxième Guerre mondiale et la Guerre de Corée. Le rapport de la table ronde devrait être présenté aux ministres concernés et au chef national de l'APN au printemps 2001.

Stratégie de gestion des eaux des Premières nations

Le MAINC élabore actuellement, en collaboration avec Santé Canada, Environnement Canada et les organismes des Premières nations, une stratégie nationale sur l'eau potable et les eaux usées devant s'appliquer à toutes les collectivités des Premières nations du pays. Certains éléments de cette stratégie concernent : l'application de pratiques exemplaires pour la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées, notamment l'élaboration de plans d'urgence; les principes juridiques pouvant être adoptés par les collectivités des Premières nations, notamment les lignes directrices ou les normes; les technologies d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées; les mesures de prévention de la pollution; l'exploitation et l'entretien (la gestion de l'entretien, une liste de laboratoires agréés); la surveillance, les rapports et les activités de suivi; la protection des bassins hydrographiques et l'éducation du public.

Section V – Renseignements financiers

Les tableaux financiers récapitulatifs suivant (tableaux 1 à 7) donnent des détails supplémentaires sur l'utilisation des ressources financières par le ministère.

Tableau 1 – Dépenses en capital

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	524,6	552,7	542,5	513,5
Revendications	1,3	5,6	1,0	1,0
Total partiel	525,9	558,2	543,5	514,5
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	7,5	7,2	7,3	4,3
Programme de l'administration				
Administration	2,0	2,0	2,0	2,0
Total des dépenses en capital (Ministère)	535,4	567,4	552,8	520,8
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

**Tableau 2 – Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations
(projets de 15 millions de dollars et plus)**

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Prévisions des dépenses jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins pour les exercices suivants
Programme des affaires indiennes et inuites*						
Services aux Indiens et Inuits						
Infrastructure						
Atlantique						
Réinstallation des Innus Mushuau (Davis Inlet)	112,5	67,4	33,4	11,7	-	-
Québec						
Programme d'infrastructure du transport marin du nord du Québec – cale sèche	34,9	16,9	3,0	3,0	3,0	9,0
Manitoba						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill	47,3	-	-	0,4	9,3	37,6
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	7,1	-	-	-	10,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	23,6	5,6	-	0,3	3,7	14,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	36,1	12,1	-	-	5,5	18,5
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Oxford House	20,4	3,6	-	-	0,4	16,4
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point	37,0	14,1	0,3	5,2	5,7	11,7
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Wasagamack	32,0	6,1	-	-	1,8	24,1
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sayisi Dene	15,9	5,0	-	0,3	2,7	7,9
Total partiel (Infrastructure)	376,8	137,9	36,7	20,9	32,1	149,2
Installations scolaires						
Manitoba						
Ecole de Chemawawin	22,9	0,8	8,1	9,2	4,8	-
Phase II de l'école de Garden Hill	31,2	22,7	4,1	4,4	-	-
École intermédiaire de Norway House	34,5	-	-	11,6	3,2	19,7
Phase II de l'école de Peguis	23,2	8,0	9,5	5,7	-	-
École de Mathias Colomb	17,1	16,2	0,9	-	-	-
Total partiel (Installations scolaires)	128,9	47,7	22,6	30,9	8,0	19,7
Acquisition de terrains						
Québec						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	12,1	25,3	-	-	-
Total	543,1	197,7	84,6	51,8	40,1	168,9

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Il n'y a pas de grands projets d'immobilisations dans les autres programmes/secteurs d'activités.

Tableau 3 – Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Subventions				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	314,7	313,9	320,7	327,9
Revendications	398,5	399,5	369,0	309,3
Total partiel	713,2	713,4	689,6	637,2
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	0,7	0,7	0,7	0,7
Programme de l'administration				
Soutien ministériel	-	-	-	-
Total des subventions	714,0	714,1	690,4	637,9
Contributions				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	3 618,0	3 764,8	3 818,6	3 856,5
Revendications	57,6	65,4	44,7	43,3
Total partiel	3 675,6	3 830,2	3 863,3	3 899,8
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	62,1	52,4	53,7	50,0
Programme de l'administration				
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 738,1	3 883,1	3 917,5	3 950,3
Total (des subventions et des contributions)				
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits	3 932,7	4 078,7	4 139,3	4 184,4
Revendications	456,1	464,9	413,6	352,6
Total partiel	4 388,8	4 543,6	4 552,9	4 537,0
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord	62,8	53,1	54,5	50,8
Programme de l'administration				
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	4 452,1	4 597,2	4 607,8	4 588,2
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 4 – Détails des programmes des paiements de transfert

Objectifs des programmes des paiements de transfert par secteur d'activité	Priorités stratégiques et résultats prévus
<p>Services aux Indiens et Inuits <i>(Dépenses prévues en 2001–2002 : subventions 313,9 millions de dollars; contributions – 3 764,8 millions de dollars)</i> Aider les collectivités des Premières nations et des Inuits à réaliser leurs aspirations et à répondre à leurs besoins en matière d'autonomie gouvernementale, d'économie, d'éducation, de culture et de développement social et communautaire. Les Services aux Indiens et aux Inuits aident les Premières nations à édifier des collectivités saines et durables en fournissant des services et des programmes semblables à ceux offerts aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux (notamment l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure communautaire). Ils s'acquittent également de plusieurs des obligations et des responsabilités constitutionnelles et juridiques du Canada envers les Premières nations et les Inuits.</p> <p>Revendications <i>(Dépenses prévues en 2001–2002 : subventions 399,5 millions de dollars; contributions – 65,4 millions de dollars)</i> Conclure des règlements négociés de revendications territoriales autochtones. De tels règlements mettent un terme à des griefs de longue durée, établissent la certitude quant à la propriété foncière ainsi qu'à l'accès aux terres et aux ressources, créent un climat propice au développement économique et évitent les litiges onéreux. Le règlement d'une revendication n'est pas considéré comme une fin en soi pour les Autochtones, mais plutôt comme le moment où ils commencent à reprendre en mains leur destinée. Le règlement des revendications territoriales procure aux Autochtones un territoire et une indemnisation financière qui leur donnent un solide coup de pouce. Il appuie ainsi les priorités du Ministère énoncées dans <i>Rassembler nos forces</i> : renouveler les partenariats, renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones, établir une nouvelle relation financière, renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens.</p>	<p>Des partenariats renouvelés – la réconciliation et la guérison communautaire; une sensibilisation accrue du public aux questions autochtones; des relations de travail plus étroites avec les Autochtones et leurs organisations; de nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuits.</p> <p>Un plus grand exercice des pouvoirs par les Autochtones – des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales; des initiatives de renforcement des capacités d'exercice des pouvoirs; le transfert de responsabilités fédérales.</p> <p>Une nouvelle relation financière – des relations financières efficaces, notamment de nouveaux modèles d'accords financiers et d'exemples pratiques; le renforcement des cadres de reddition des comptes sur le plan financier; des capacités et compétences financières chez les Premières nations.</p> <p>Des collectivités et des économies fortes, et l'appui aux gens – le renforcement du développement économique; une autosuffisance accrue; l'amélioration de la santé et de la sécurité.</p>
<p>Services pour les affaires du Nord <i>(Les dépenses prévues en 2001–2002 : subventions – 0,7 million de dollars; contributions – 52,4 millions de dollars)</i> Promouvoir le développement politique, économique, scientifique et social du nord du Canada; aider les résidents du Nord, y compris les groupes autochtones, à mettre sur pied les institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer des responsabilités croissantes au sein de la fédération canadienne; gérer et régler efficacement le développement durable des ressources naturelles du Nord en préparation du transfert des responsabilités aux gouvernements territoriaux; préserver, maintenir, protéger et restaurer l'environnement nordique et gérer les intérêts fédéraux, y compris la politique sur le Nord, les relations fédérales-territoriales et le processus de mise en œuvre des ententes relatives aux revendications territoriales, à l'autonomie gouvernementale et aux activités circumpolaires.</p>	<p>La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord et la promotion du développement durable dans le Nord – le renforcement de l'exercice des pouvoirs dans le Nord; un environnement humain et naturel sain; l'utilisation durable des ressources naturelles du Nord; l'encouragement de la coordination circumpolaire.</p>

La surveillance des points de repère

Le ministère dispose des systèmes appropriés pour exercer la surveillance et assurer l'intégrité de ses programmes de paiements de transfert. Plus précisément, le ministère a élaboré divers cadres de rendement (par exemple, *Rassembler nos forces*) et des modalités de rapport (par exemple, les rapports annuels sur la mise en œuvre des revendications territoriales globales et les progrès réalisés dans le cadre de *Rassembler nos forces*) qui informent les Canadiens sur le rendement ministériel. Le ministère a également recours à la fonction de vérification et d'évaluation pour faire l'examen de ses programmes et activités sur une base continue.

Tableau 5 – Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2000–2001	Recettes prévues 2001–2002	Recettes prévues 2002–2003	Recettes prévues 2003–2004
Programme des affaires indiennes et inuites				
Services aux Indiens et Inuits				
Taxe sur les produits et services	0,3	0,3	0,3	0,3
Rendement des investissements :				
• Fonds de développement économique des Indiens	0,8	0,8	0,8	0,8
Recouvrement de prêts garantis	0,1	0,1	0,1	0,1
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	14,3	14,3	14,3	14,3
Rajustement en fin d'exercice des effets débiteurs	1,0	1,0	1,0	1,0
Privilèges, licences et permis	0,1	0,1	0,1	0,1
Produits :				
• des ventes	0,3	0,3	0,3	0,3
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-
Total partiel (Services aux Indiens et Inuits)	17,0	17,0	17,0	17,0
Revendications				
Rendement des investissements :				
• Requérants autochtones	6,2	6,2	6,2	6,2
Autres recettes non fiscales	5,5	5,5	5,5	5,5
Total partiel (revendications)	11,7	11,7	11,7	11,7
Total partiel (Programme des affaires indiennes et inuites)	28,8	28,8	28,8	28,8
Programme des affaires du Nord				
Services aux affaires du Nord				
Taxe sur les produits et services	0,1	0,1	0,1	0,1
Rendement des investissements :				
• profits du projet Norman Wells	43,0	43,0	43,0	43,0
• autres	2,0	2,0	2,0	2,0
Remboursement des dépenses d'années antérieures	1,0	1,0	1,0	1,0
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	0,8	0,8	0,8	0,8
Exploitation minière au Canada	10,4	46,7	94,0	49,7
Extraction du quartz au Yukon	0,5	0,6	0,7	0,7
Redevances au titre de l'extraction de l'or	0,2	0,2	0,2	0,2
Redevances au titre de l'exploitation des carrières	0,8	0,8	0,8	0,8
Concessions houillères	-	-	-	-
Métallique et non métallique	-	-	-	-

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Redevances au titre du pétrole et du gaz	19,8	27,3	27,2	28,1
Déchéances au titre du pétrole et du gaz	1,9	1,9	1,9	1,9
Foresterie	1,3	1,4	1,5	1,5
Location de terres, de bâtiments et de machines	0,8	0,8	0,8	0,8
Droits au titre de l'utilisation de terres	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres droits, produits de location et de licences	0,1	0,1	0,1	0,1
Logements et services	-	-	-	-
Produits :				
• des ventes	0,2	0,2	0,2	0,2
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-
Total partiel (Programme des affaires du Nord)	83,1	127,2	174,5	131,1
Programme de l'administration				
Administration				
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	0,1	0,1	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,1	0,1	0,1	0,1
Logements et services	-	-	-	-
Services et droits de services	-	-	-	-
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-
Total partiel (Programme de l'administration)	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des recettes non disponibles (Ministère)	112,1	156,2	203,5	160,0
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 6 – Coût net du ou des programmes pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Programmes			Total
	Administration	Affaires indiennes et inuites	Affaires du Nord	
Dépenses nettes prévues (budgétaires et non budgétaires brutes du Budget principal des dépenses plus rajustements)	81,0	4 960,2	167,9	5 209,1
<i>Plus: Services reçus sans frais</i>				
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)				20,8
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT				14,6
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada				0,8
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada				21,4
				57,6
<i>Moins: Recettes non disponibles</i>				
				156,2
Coût net du programme pour 2001–2002				5 110,6

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 7 – Prêts

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2000–2001	Dépenses prévues 2001–2002	Dépenses prévues 2002–2003	Dépenses prévues 2003–2004
Programme des affaires indiennes et inuites				
Revendications				
Prêts à des requérants autochtones	28,9	32,9	28,4	25,9
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon au titre des prestations provisoires pour les aînés du Yukon	0,4	0,4	-	-
Prêts aux Premières nations de la Colombie- Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	32,5	37,8	34,1	31,2
Total (Ministère)	61,8	71,1	62,5	57,1
Commission canadienne des affaires polaires				
	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Section VI – Autres renseignements

Sources d'information additionnelle

Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
<http://www.ainc-inac.gc.ca>

Services des renseignements généraux et de la distribution des publications

- Téléphone : (819) 997-0380
Courriel : InfoPubs@inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle

- Téléphone : (819) 997-0811
Courriel : Reference@inac.gc.ca

Demandes de renseignements des médias – Communications

- Téléphone : (819) 997-8404

Renseignements statistiques (données socio-économiques et démographiques)

- Téléphone : (819) 953-9999
Courriel : Instat@inac.gc.ca
Publications sur les statistiques socio-démographiques disponibles à :
http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html


Programme des affaires du Nord

- Téléphone : (819) 953-3760
Courriel : NAPinfo@inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Constitution Square, pièce 1710
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courriel : mail@polarcom.gc.ca

Internet
<http://www.polarcom.gc.ca>



Partenaires de la prestation conjointe – les ministères et organismes fédéraux

Santé Canada – Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site <http://www.hc-sc.gc.ca>.

- Services de santé non assurés; Services de santé communautaires; Santé du milieu et surveillance; Services hospitaliers; Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones; Grandir ensemble – Santé mentale communautaire et développement de l'enfant, et Bon départ pour les Autochtones; Programme national pour les enfants; Initiative sur le diabète chez les Autochtones; Programme de soins à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations; Système d'information sur la santé des Premières nations; Salubrité des aliments et la nutrition; Organisation pour la promotion de la santé des peuples autochtones.

Développement des ressources humaines Canada – Appeler au (819) 997-8677 ou visiter le site <http://www.hrdc-drhc.gc.ca>.

- Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones. Services de garde à l'intention des Premières nations et des Inuits, Initiative à l'intention des Autochtones en milieu urbain, Stratégie emploi jeunesse.

Société canadienne d'hypothèques et de logement – Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site <http://www.cmhc-schl.gc.ca>.

- Dans les réserves – Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements dans les réserves, Logements adaptés : aînés autonomes, Initiative de stages en habitation. À l'extérieur des réserves – Programme de logement rural et autochtone, Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain, Programme d'aide à la remise en état des logements, Logements adaptés : aînés autonomes, Programme de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada – Appeler au (613) 991-0241 ou visiter le site <http://www.sgc.gc.ca>.

- Politique sur les services de police des Premières nations – Grâce à des ententes tripartites entre les collectivités des Premières nations, le gouvernement provincial ou territorial et le gouvernement fédéral, procurer aux Premières nations l'accès à des services de police professionnels, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers les collectivités qu'ils desservent.

Patrimoine canadien – Communiquer avec la Direction de la participation des citoyens autochtones et la Direction des programmes sur les droits de la personne au (819) 994-3835.

- Centres d'amitié autochtones, Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, Organisations autochtones représentatives, Programme pour les femmes autochtones, Programme des langues autochtones, Accords sur les langues autochtones dans les territoires, Centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain, Jeunesse Canada au travail à l'intention des jeunes Autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada – Appeler au (613) 992-6033 ou visiter le site <http://www.abc.gc.ca>.

- Entreprise autochtone Canada – promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur réussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans – Communiquer avec la Direction des affaires autochtones au (613) 993-1917.

- Stratégie sur les pêches autochtones – accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêches côtières, à la gestion des habitats du poisson et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles – Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.

- Arpentage des terres du Canada, Programme de foresterie des Premières nations et projets de développement des capacités en gestion des ressources.

Justice Canada – Communiquer avec la Direction de la justice autochtone au (613) 941-9298 ou la Direction générale des programmes au (613) 957-3180.

- La Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones fournit des fonds aux programmes communautaires de justice réparatrice adaptés à la culture qui offrent des solutions de rechange à l'application traditionnelle du système judiciaire traditionnel canadien (les crédits pour 2001-2002 seront déterminés à une date ultérieure).
- Le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones fournit des conseils et des renseignements de nature non juridique aux Autochtones qui ont des démêlés avec la justice.

Bureau du Conseil privé – Communiquer avec l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (Bureau du Conseil privé); ou communiquer avec la Commission des revendications particulières des Indiens au (613) 943-1515 ou visiter le site <http://www.indianclaims.ca>.

- Négociation de l'autonomie gouvernementale des Autochtones et collectivités et associations autochtones représentant les Autochtones en dehors des réserves.

Défense nationale – Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

- Rangers canadiens, Bold Eagle, Programme d'entrée des Autochtones dans les forces armées canadiennes, Programme des Rangers juniors canadiens, Bon départ (emploi des étudiants) – ces programmes permettent d'employer et de former du personnel qualifié pour un emploi à temps plein ou partiel dans les forces canadiennes.